

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / SEPTEMBRE 2016 // N°451

Dossier

Avortement : une trop fragile liberté

Forçage génétique,
attention danger

Lobbying international,
les «sans dieu» se rebiffent



3 Éditorial

Rentrée des classes, rentrée de l'espoir?
Par Henri Bartholomeeusen.

4 Droit de suite**6 Libres ensemble**

6 Nouvelles du front. Le désormais incontournable Observatoire des religions et de la laïcité (ORELA) a publié son rapport annuel 2015. Jean-Pol Hecq l'a lu pour nous.

9 1956, Bois du Cazier. Dans un livre que vous présente Yves Kengen, Marcel Leroy raconte l'extraordinaire aventure du chef porion Angelo Galvan, le sauveur légendaire.

11 Le « forçage génétique » pourrait-il révolutionner notre rapport avec le vivant ? Les OGM de demain sont prêts dans les laboratoires. Et ils ne rassurent ni le philosophe Baptiste Morizot ni la biologiste Virginie Orgogozo.

18 International

20 L'incessant lobbying religieux auprès des institutions européennes a provoqué la constitution d'une nouvelle alliance internationale pro-choix.
Par Marc Soignet.

23 Quoi de neuf ? L'« Utopie »... Achille Verne revient sur l'œuvre de Thomas More, publiée il y a 500 ans.

26 Le nombre d'enfants au travail dans le monde diminue régulièrement mais tout n'est pas rose pour autant. Par Pierre Jassogne.

30 Dossier
Avortement: une trop fragile liberté

Juridiquement, en Belgique, l'IVG reste un délit. Et tant qu'elle restera inscrite dans le Code pénal, une menace planera toujours sur le droit à l'avortement. Plusieurs faits concordants en témoignent.

64 Entretien

Justine Lacroix, professeure de sciences politiques à l'ULB, vient de cosigner un livre sur la régression des droits de l'homme. Pierre Jassogne l'a rencontrée.

68 École

Croire ou pas ? Pour les ados, ça s'écrit « Kroiroupa » et c'est comme un jeu... Ina Van Looy, Florence Caulier et Zora Vardaj du CCLJ nous en expliquent les règles.

70 Espace de brièvetés**72 Arts**

74 Sur les murs de ma prison (de Jamioulx), j'écris ton nom par la Créo-action. Par Marcel Leroy

77 À la (re)découverte de l'Amérique avec Tocqueville et en images. Amélie Dogot a lu pour nous la dernière BD de Kévin Bazot.

80 Coup de pholie

Maîtrise de soi et magnanimité.
Par Xavier De Schutter.

Édito / Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL

Rentrée des classes, rentrée de l'espoir

« Du singulier au pluriel, à l'école du bien commun. » Tel était le sujet proposé à la sagacité des participants de l'Université d'été de l'enseignement catholique, fin août à Louvain-la-Neuve. Si nous y avions été invités, nous aurions pu en dire bien des choses. Dont celle-ci: pour nous aussi, le bien commun et la pluralité sont des préoccupations constantes. Mais nous craignons que l'actuelle réaffirmation forceenée des particularismes religieux et identitaires n'ait pas comme but la pluralité et le bien commun mais, trop souvent, la préservation de chasses gardées, de prébendes et de droits particuliers.

Et c'est justement parce que l'école est le lieu de l'apprentissage de l'amour du bien commun et de l'expérience de la pluralité qu'elle doit rester la plus ouverte possible, la plus accueillante possible, la plus diversifiée possible. Mais comment donner à chaque enfant la chance de pouvoir faire cet apprentissage si, d'emblée, on le cadenasse dans telle ou telle confession, tradition ou culture dont il risque de rester prisonnier à tout jamais ?

L'implémentation du fameux cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté dans les écoles primaires publiques ne va certainement pas être une sinécure pour les enseignants et les chefs d'établissement. En particulier pour ceux qui avaient l'habitude d'établir les classes en fonction des choix religieux et philosophiques des élèves... Nous ne sommes ni naïfs, ni idiots et nous savons bien que ces cours ne vont pas résoudre comme un coup de baguette magique tous les problèmes du monde. Nous savons bien qu'ils ne sont pas parfaits, qu'ils devront être améliorés et que l'improvisation dans laquelle ils ont été conçus provoquera sans doute des désillusions et quelques couacs. Mais ils représentent néanmoins un grand pas en avant vers, précisément, un véritable apprentissage de l'amour du bien commun et une expérience concrète de la pluralité.

Nous savons bien que chez les gens de religion, il en est qui travaillent sincèrement au bien commun de l'humanité. Mais dans un monde où les « assignations à résidence » identitaires reviennent en force jusqu'au délire, il n'est pas anodin de voir l'école publique d'un pays comme le nôtre aller – trop souvent à reculons, hélas – vers plus d'ouverture, plus de connaissances et plus d'espoir. C'est notre vœu, c'est notre conviction. Bonne rentrée scolaire à tous ! 

Touche pas à ma langue?

Lecteur assidu d'*Espace de libertés*, ma surprise fut grande en parcourant le numéro de mai 2016 intitulé : «Orthographe : touchée mais pas coulée» de Véronique Bergen.

L'auteure semble en effet ignorer que les rectifications orthographiques auxquelles elle fait allusion ont été publiées au *Journal officiel* de la République française, qu'elles ne sont pas obligatoires même si beaucoup d'enseignants les utilisent et que des manuels scolaires et des dictionnaires en tiennent compte.

Non, toucher à la langue, ce n'est pas «toucher à la pensée, à l'*histoire*, au politique», c'est seulement l'adapter à la modernité et, au passage, rectifier des erreurs anciennes. Par exemple, Proust écrivait «néufar». C'est un scribe incompétent qui trans-

forma le «f» en «ph» pour l'édition 1935 du Dictionnaire de l'Académie, croyant que ce mot venait de *nymphea* alors qu'il vient du persan. J'ai personnellement suivi de près la mise en œuvre des rectifications de 1990 et côtoyé quelques-uns de ses initiateurs. Ils n'ont jamais voulu jouer aux dictateurs. Ils ont simplement exercé leur liberté de corriger légèrement certaines graphies. Personne n'est obligé de suivre leurs conseils. L'orthographe modernisée est seulement recommandée. (Henri Landroit)

Errare humanum est...

C'est le pasteur Marc Dandoy d'Ath qui nous rappelle à l'ordre cette fois. Et non sans raison. En effet, contrairement à ce que nous écrivions dans le numéro de mai dernier, le mariage gay religieux existe en Belgique, depuis déjà environ une dizaine d'années.

L'Église protestante unie de Belgique (EPUB) fait figure de pionnière en ce domaine puisque, dès 2003, des unions homosexuelles y étaient bénies. C'est l'assemblée synodale de 2007 qui officialisera une pratique entrée sans gros problèmes dans les mœurs de ce courant important du protestantisme «classique». En outre, notre fidèle lecteur se plaît à rappeler que, toujours au sein de l'EPUB, il y a des lustres que les ministres du culte peuvent être indifféremment hommes ou femmes. Et en effet, l'orientation sexuelle d'un ou d'une pasteur(e) ne constitue en rien un «obstacle» et l'on peut très bien voir aujourd'hui une pasteur lesbienne bénir un couple homosexuel d'hommes ou même –pourquoi pas?– un couple hétérosexuel... Les communautés de base restent seules juges de leur choix en cette matière.

Rendons donc à l'EPUB ce qui appartient à l'EPUB. Comme nous le suggère notre éminent lecteur, tout cela flaire bon le libre examen, en effet. Mais au risque de jouer les rabat-joie, signalons quand même qu'il y a beaucoup

de chapelles dans la maison protestante et que toutes ne partagent pas l'ouverture des réformés belges (ou français, suisses, etc.). En effet, dans l'autre grande composante du protestantisme constitué par les communautés évangéliques, la tolérance en matière d'orientation sexuelle est beaucoup moins large. Et la tonalité générale y est beaucoup moins permissive, voire, parfois, assez résolument homophobe. Le fond du problème réside en réalité dans la manière dont les «Écritures» sont lues de part et d'autre. Chez les réformés, il est exact qu'on prend volontiers plus de distance critique à l'égard des textes, notamment l'Ancien Testament où les homosexuels sont voués aux pires tourments. Ce n'est pas nécessairement le cas chez les évangéliques où, sur ce point comme sur d'autres, on est généralement beaucoup plus conservateur.

Un de nos lecteurs commente l'assassinat du père Hamel

Comment ne pas être estomaqué et scandalisé par ce qui se passe actuellement dans la classe politique française? Quelle hypocrisie! Un simple citoyen français vient d'être assassiné par un islamiste. C'est un acte barbare, triste et inacceptable. Mais, en fait, c'est un membre d'une religion qui a assassiné un membre d'une autre religion. Et du coup, tous les politiques français sont bouleversés au point d'assister à une messe dans la cathédrale à Paris. Or il se fait que la religion pour qui travaillait la victime, l'Église catholique, a dominé dictatorialement l'Europe pendant des siècles et a sa propre histoire de maltraitance, de meurtres, de bûchers, de tortures sur des centaines de milliers de personnes, au seul motif qu'ils ne voulaient pas croire aux fables du catholicisme. Et voilà que l'État français va s'agenouiller devant ses officiants. L'hypocrisie du politique est immense et son comportement malfaisant. (U. Florizoone)

Sortir l'avortement du Code pénal

Colloque académique

30 septembre 2016

dès 8h30

Table ronde sur les impacts médicaux

Jean-Jacques Amy, Nicole Gallus, Léonardo Gucciardo, Françoise Kruyen, Ann Verougstraete

Table ronde sur les impacts sociétaux

Katinka In't Zandt, Bérengère Marques-Pereira, Valérie Piete, Dominique Roynet, Sylvie Tack, Carine Vrancken

Aula VUB – Auditorium Q - D
Boulevard de la Plaine 2 - 1050 Bruxelles

La séance sera suivie d'un buffet - Accès gratuit
Réservation indispensable à cal@laicite.net

SNCB: Etterbeek | STIB: bus 95, 71, 72 - tram 7, 25 |
De Lijn: 341, 343, 348, 349 | TEC: Conforto



Quoi de neuf sur le front convictionnel ?

Rendez-vous désormais attendu, la publication du dernier rapport annuel de l'Observatoire des religions et de la laïcité (ORELA-ULB) a eu lieu en mai dernier: un incomparable point de repère sur l'évolution du paysage convictionnel en Belgique.

Par Jean-Pol Hecq
Rédacteur en chef

Rédigé par une petite équipe du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la Laïcité (CIEL) dirigée par le professeur Jean-Philippe Schreiber, le rapport annuel de ORELA en est à sa quatrième édition.

Les attentats et leurs répercussions sur l'islam

Sans surprise, les attentats de Paris (*Charlie Hebdo* et supérette Hyper Cacher en janvier, Bataclan et autres lieux publics en novembre) resteront les faits les plus emblématiques de 2015. Mais, comme le souligne le rapport, ils se placent dans une continuité (Musée juif de Bruxelles, mai 2014) dont, malheureusement, nous savons aujourd'hui que les effets se prolongent en 2016 et probablement au-delà. L'islam reste donc au cœur des préoccupations et ORELA remarque d'ailleurs que les médias s'y intéressent toujours plus, rarement de manière nuancée et documentée, le plus souvent pour en exploiter les côtés les plus polémiques; ce qui n'est évidemment pas surprenant.

Des cours dits philosophiques à l'EPA

Mais l'autre événement marquant de l'année 2015 –pour ce qui regarde la Belgique francophone– reste évidemment celui du coup de théâtre constitué par l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars et la réforme des cours de religion et de morale non confessionnelle qu'il a provoquée. Cependant, le rapport rappelle fort à propos que ce projet était inscrit dans l'Accord de gouvernement de 2014. La Justice a donc obligé les autorités à sortir en catastrophe une réforme jugée bancale par beaucoup et qui a d'ailleurs aussitôt été attaquée de toutes parts. Mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2015, l'EPA (encadrement pédagogique alternatif) a pourtant rencontré un succès très mitigé puisqu'en Wallonie, il n'a rassemblé qu'entre 2,5 et 3% des élèves des écoles officielles et à peine plus du double à Bruxelles. Autre différence entre les deux pôles de la Fédération Wallonie-Bruxelles: c'est le cours de religion islamique

qui est massivement le plus suivi à Bruxelles avec des taux de fréquentation oscillant entre 46 et 48% (en légère augmentation), loin devant le cours de morale (entre 20 et 29%, en recul net) et la religion catholique (entre 12 et 18%, en recul net également). Le choix de l'EPA se fait donc clairement au détriment des cours de morale et de religion catholique sans que, soulignent les auteurs du rapport, il soit possible de déterminer s'il s'agit d'une désaffection à l'égard des idées défendues par ces deux courants ou bien d'un acte de protestation antisystème.

Toujours selon ORELA, l'éternelle problématique des relations entre pouvoirs publics et les différentes sphères religieuses et convictionnelles a encore connu des développements significatifs.

Financement des cultes et de la laïcité: une répartition toujours inégalitaire

Tout d'abord, le budget fédéral alloué aux traitements et subsides des ministres des cultes et des délégués laïques ainsi que les subventions à l'Exécutif des musulmans, au Conseil central laïque et à l'Union bouddhique ont baissé de 5%. Cette diminution est conforme aux économies imposées à tous les départements fédéraux. Cependant, les grands équilibres changent peu: bien que s'adjugeant toujours la part du lion, le culte catholique continue de se tasser un peu. Même tendance pour les cultes anglican et israélite qui, quant à eux, reçoivent des moyens très modestes. Le culte ortho-

dexe et la laïcité sont quasiment au *statu quo*, tandis que les cultes protestant-évangélique et islamique connaissent une légère augmentation. Il reste que le culte catholique et le monde laïque se partagent toujours près de 90 % du financement public. Toujours selon les auteurs du rapport, cette répartition ne correspond pas exactement à la réalité des identités convictionnelles déclarées. En effet, alors que les musulmans sont estimés à 6 à 7% de la population, le culte islamique ne reçoit que 2,2% des fonds alloués aux traitements. Un décalage qui, souligne encore ORELA, est sans doute appelé à se réorber dans le futur.



Charlie 2015: impardonnable?

Former et encadrer l'islam de Belgique

Ce sujet renvoie d'ailleurs à d'autres « chantiers d'Hercule » que constituent, d'une part, la question de la tutelle et du financement des cultes par les autorités locales et régionales wallonnes et, d'autre part, la volonté politique du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, exprimée notamment dans les travaux de la commission Marcourt, de s'impliquer dans l'organisation du culte islamique, en particulier au niveau de la formation des cadres. Une nécessité encore illustrée par l'affaire Mahi, du nom d'un professeur de religion islamique bruxellois, d'abord suspendu, puis simplement déplacé, en raison de son attitude équivoque après les attentats de Paris de janvier 2015.

Les pommes de la discorde

Le rapport ORELA 2015 fait encore le point sur bien d'autres sujets cruciaux qui constituent les lignes de front de nombreuses dissensions philosophiques de fond. L'ensemble des problématiques bioéthiques telles que l'euthanasie, l'avortement, l'enregistrement et la sépulture des fœtus ou encore la gestation pour autrui en sont les exemples les plus frappants. L'année 2015 a d'ailleurs été marquée par le 25^e anniversaire de la loi de dépénalisation de l'IVG. Alors même que dans différents pays européens une régression se dessine, la volonté des milieux laïques belges est de sortir l'avortement du Code pénal. Pour l'instant, l'idée se

heurte de plein fouet au *non possumus* du CD&V mais la question pourrait bien connaître d'autres développements.

Les attentats de Paris resteront les faits les plus emblématiques de 2015.

Aujourd'hui indispensable, le rapport annuel produit par ORELA permet de comprendre les données essentielles du paysage convictionnel belge et, jusqu'à un certain point, international. Factuel, complet, non partisan, il représente pour les décideurs, les professionnels et même, tout simplement, les citoyens soucieux de comprendre la situation, une porte d'entrée commode dans un univers qui est par nature complexe, émotionnel et mouvant. À tel point qu'on peut se demander comment l'on faisait avant ? Eh bien, justement, on pataugeait dans l'incompréhension, le manque de perspective et la désinformation. Si l'équipe d'ORELA mérite un coup de chapeau, c'est bien pour cela : en mettant un peu d'ordre dans l'univers enchanté des convictions, elle nous donne enfin une chance d'y voir plus clair et d'agir mieux. ♦

Angelo Galvan : itinéraire d'un working class hero

Que nous apprend la catastrophe minière du Bois du Cazier, dont on vient de célébrer le 60^e anniversaire ? Elle nous apprend que la solidarité, l'une des valeurs de base de la laïcité, existe et est possible dans une société multiculturelle.

Par Yves Kengen
Directeur de la publication

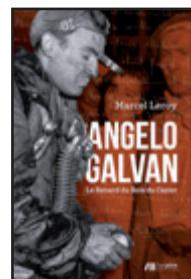
La catastrophe du Bois du Cazier nous enseigne également que cette même solidarité constitue le seul rempart des économiquement faibles contre le mépris affiché par la toute-puissante machine industrielle lorsque cette dernière néglige le facteur humain pour ne considérer que le seul profit. Hélas, la disproportion des forces en présence, à laquelle s'est mêlée une part de fatalité, a coûté la vie à 262 mineurs asphyxiés par un incendie survenu à 1 000 mètres de profondeur, le 8 août 1956, dans le charbonnage du Bois du Cazier à Marcinelle. Par contre, la solidarité a permis, grâce à l'héroïsme d'une poignée d'hommes pour qui elle était plus qu'une ligne de conduite, de sauver, au péril de leur propre vie, quelques-uns des mineurs ensevelis.

Un renard sous la terre en feu

Le personnage symbole de ce sauvetage désespéré s'appelle Angelo

Galvan. Cet homme modeste, qui apprit la vie au fond d'un puits de mine puis comme partisan dans le maquis italien avant de revenir travailler à Marcinelle, s'est élevé, bien malgré lui, au rang de héros absolu, un modèle de courage et de vertu. C'est son histoire que raconte dans un livre indispensable le journaliste carolo Marcel Leroy, qui eut dans sa jeunesse l'honneur de recevoir l'amitié de celui qu'on a surnommé « Le Renard du Bois du Cazier ». Parce qu'il osa s'aventurer, pour tenter de sauver ses camarades, dans des boyaux ténébreux où nul autre n'aurait eu l'idée de s'introduire.

Marcel Leroy, par ailleurs collaborateur occasionnel d'*Espace de Libertés*¹, a su capter comme personne la grandeur romanesque et la vérité crue du destin hors normes de cet émigré italien. Galvan lui ouvrit son cœur et son armoire aux souvenirs, deux ans à peine avant de s'en



Marcel Leroy,
« Angelo Galvan. Le
Renard du Bois du
Cazier », Waterloo,
Luc Pire, 2016, 139
pages.

Prix: 18 euros

¹ Voir article pp. 74-76.



DR

Bois du Cazier, 8 août 1956. Un souvenir à préserver.

aller, discrètement, «rejoindre ses camarades», vaincu par la silicose – rançon implacable réclamée par la mine à ses courageux conquérants.

À travers lui, l'humanité

Au fil des pages, Leroy trahit, peut-être inconsciemment, à quel point il s'est identifié à Angelo Galvan, retrouvant en lui l'image de son père, mêlant ses souvenirs aux siens dans une catharsis qui, à l'heure des célébrations un brin trop «officielles» de la catastrophe, ramène la mémoire à sa juste dimension humaine. Qu'il en soit remercié. Qu'il soit également remercié d'avoir rendu grâce et honneur à l'ingénieur Alphonse Calicis, seul condamné lors du simulacre de procès qui

visait à établir les responsabilités de ce drame historique. Calicis, qui descendit lui aussi dans le puits en feu pour tenter de sauver les improbables survivants, risquant sa peau aux côtés de Galvan et de quelques autres hommes de devoir, mourut de dépit et de chagrin d'avoir été désigné responsable. Comme si la plus grande catastrophe minière de l'histoire du pays devait nécessairement pointer du doigt... le lampiste. 

Les «OGM sauvages» inquiètent les scientifiques

Les OGM sauvages ne sont pas encore lâchés. Mais ils vivent en laboratoire. S'ils se disséminaient hors de tout contrôle, de nombreuses espèces pourraient s'autodétruire inexorablement. La biotechnologie CRISPR/Cas-9, qui permet d'éditioner facilement les gènes comme on le souhaite, est en train de révolutionner nos relations avec le monde vivant. Cet article sonne l'alerte sur une nouvelle application appelée «forçage génétique», dont les enjeux et les risques sont réellement préoccupants.

Par Baptiste Morizot, philosophe et Virginie Orgogozo, biologiste

Le forçage génétique est une technique de manipulation génétique qui permet de booster la propagation d'une mutation dans une population. En relâchant simplement dans une population naturelle quelques individus qui portent une séquence d'ADN élaborée par l'homme (appelée «séquence de forçage génétique»), on peut théoriquement obtenir en quelques dizaines de générations une population entièrement contaminée par la séquence de forçage génétique.

En introduisant au préalable à l'intérieur de cette séquence un gène qui convient (conférant une résistance au parasite du paludisme par exemple), l'homme peut ainsi transformer les espèces de la nature selon son bon vouloir: éradiquer le paludisme, faire que les espèces invasives arrêtent d'envahir, que les plantes ne soient plus résistantes aux herbi-

cides, que les humains soient résistants au virus du SIDA, etc.

Un puissant propulseur de mutations

Le forçage génétique échappe aux lois de Mendel et permet ainsi de répandre en accéléré une séquence d'ADN dans toute une population d'individus à reproduction sexuée (avec mâles et femelles). Le forçage génétique manipule à son avantage deux piliers de l'évolution: mutation et hérédité. Premièrement, les mutations n'apparaissent plus au hasard mais exactement là où le forçage génétique a été conçu pour agir, et la séquence d'ADN souhaitée est produite. Deuxièmement, alors qu'un parent transmet normalement la moitié de ses gènes à son enfant, ici un parent transmet la séquence de forçage génétique à

Le forçage génétique est probablement l'invention biologique la plus effective et imprédictible qu'on n'ait jamais possédée quant à la gestion du vivant.

tous les coups. Ainsi, un individu qui est mal adapté et qui devrait produire peu de descendants peut tout de même transmettre ses gènes par forçage génétique à la génération suivante, du fait de son mode de transmission accru.

La séquence de forçage génétique peut être assimilée à une mutation auto-amplifiante, qui s'autoréplique elle-même et qui diffuse plus rapidement que par la génétique habituelle. Au regard de sa capacité à faire sauter les trois verrous caractéristiques du rythme évolutionnaire depuis 4 milliards d'années (mutation, hérédité, adaptation), le forçage génétique est probablement l'invention biologique la plus effective et imprédictible qu'on n'ait jamais possédée quant à la gestion du vivant.

Un dispositif génétique sans précédent dans l'histoire de l'évolution

La séquence de forçage génétique contient trois éléments: un gène

qui code un ARN guide capable de reconnaître une séquence d'ADN cible bien particulière, un gène qui code la protéine Cas-9 (qui va couper l'ADN à un endroit bien précis, défini par l'ARN guide), et des séquences en bordure qui permettent d'insérer toute la séquence de forçage génétique au site de coupe ciblé par l'ARN guide. Jusqu'à 2015, ces trois éléments n'avaient jamais été combinés. C'est la main de l'homme qui a, pour la première fois, rassemblé ces éléments génétiques normalement dispersés dans le génome au sein d'une seule séquence d'ADN de taille minimale.

La méthode est splendide, et enchanter les biologistes par sa beauté, sa simplicité et son efficacité. Cependant, il convient de rester prudent afin de pouvoir souper correctement les arguments en faveur ou en défaveur du forçage génétique.

Domestiquer tout le vivant

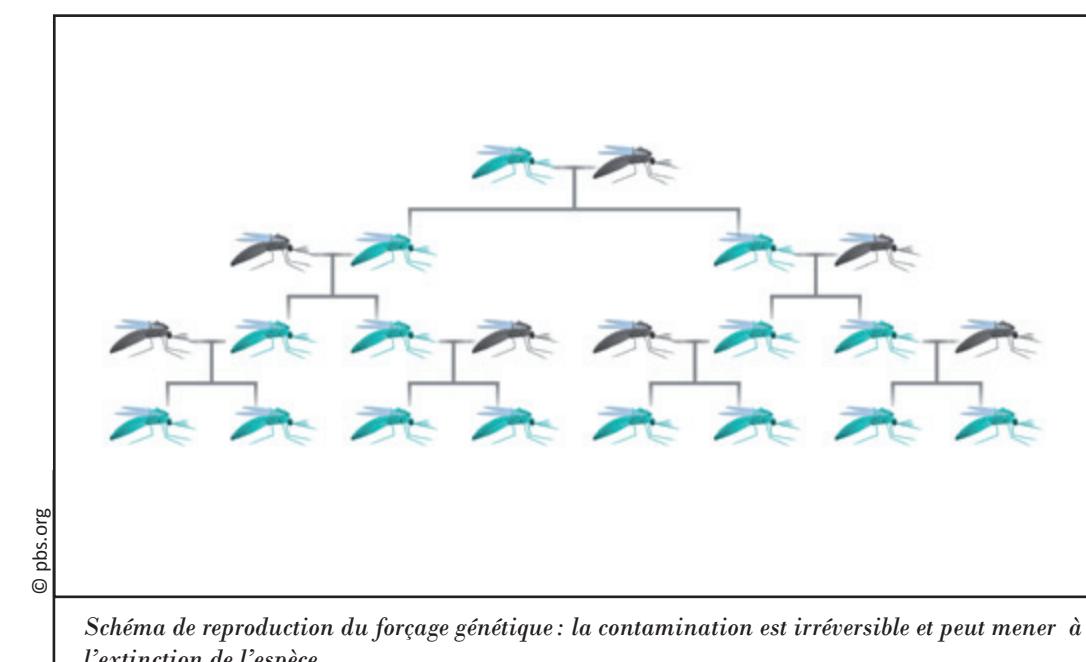
La technique marche chez toutes les espèces testées: levures, moustiques, mouches, cellules humaines. Alors que les techniques OGM «classiques» s'appliquent uniquement aux espèces qui peuvent être cultivées pendant plusieurs générations au laboratoire et qui peuvent se soumettre à des manipulations expérimentales complexes, il semble aujourd'hui possible d'utiliser le forçage génétique pour n'importe quelle espèce à reproduction sexuée, du moment que l'on peut injecter un mélange bien choisi de protéines,

ARN et ADN dans l'embryon ou dans les organes reproducteurs de quelques individus sauvages prélevés puis relâchés dans la nature.

La domestication peut être définie comme la série d'opérations techniques qui façonnent et maintiennent un trait de caractère dans une population d'une espèce à l'avantage de l'espèce humaine, et non plus à celui de l'espèce concernée (comme c'est naturellement le cas dans l'évolution). Avec CRISPR/Cas-9 et le forçage génétique, le processus de domestication sort du champ restreint des espèces avec lesquelles on entretient des relations domesticoires (soin, gestion, interaction): le forçage génétique peut s'appliquer à tout le sauvage avec reproduction sexuée. Il s'agit donc ici, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, d'un pouvoir de domestication de la majeure partie du vivant.

Jusqu'à hier, pour gérer les nuisibles et améliorer la productivité, on transformait le génome des semences. Désormais, on entend changer le génome des «nuisibles» eux-mêmes, pour qu'ils soient à notre avantage. On peut alors considérer les organismes génétiquement modifiés par forçage génétique comme les premiers OGM sauvages. Cette formule en apparence paradoxale qualifie précisément le statut nouveau de ces organismes: ils sont génétiquement modifiés par simple lâcher dans les populations naturelles de quelques individus au génome édité, alors que l'on n'entretient avec eux aucune relation de domestication.

C'est le sens même de «naturel» ou «sauvage» qui est remis en cause par le forçage génétique. Les espèces naturelles ou sauvages étant ce qui





La tentation d'éradiquer le moustique vecteur du zika ne doit pas occulter les risques.

existe par soi-même et pour soi-même, ce qui résiste à notre stricte volonté, c'est-à-dire dont les traits sont à son avantage et pas à notre avantage et à notre usage. Si on décide d'utiliser le forçage génétique, alors il faut être conscient que l'on se dirige vers un monde différent, où l'on ne pourra plus regarder la daurade ou les fleurs dont les abeilles font le miel sans ignorer si leur matériel génétique a été manipulé imperceptiblement de main humaine à notre avantage (c'est-à-dire la plupart

C'est le sens même de « naturel » ou « sauvage » qui est remis en cause par le forçage génétique.

du temps à l'avantage d'un groupe humain particulier).

Au moment où la montée d'une conscience écologique plaide pour la reconnaissance du droit fondamental des espèces sauvages à vivre pour elles-mêmes, sans être détruites ou exploitées sans discernement, on peut s'interroger sur les implications éthiques du forçage génétique. Le problème est par ailleurs que sous couvert d'humanisme, ce pouvoir peut avant tout servir les intérêts économiques particuliers de groupes peu soucieux de l'intérêt général, comme on l'a vu au XXI^e siècle dans l'usage des biotechnologies. Les problèmes éthiques soulevés par le forçage génétique et par CRISPR/Cas-9 sont ainsi beaucoup plus amples qu'avec les OGM classiques.

Un outil puissant qui peut nous échapper

Quels sont les risques associés au forçage génétique ? Premièrement, il existe des risques d'utilisation malveillante de la technique. Ces risques sont non négligeables car il peut être très facile et peu coûteux de construire des individus porteurs d'une séquence de forçage génétique (quelques mois, des connaissances de base en biologie moléculaire et environ 1 000 euros de produits de base). Deuxièmement, le forçage génétique peut contaminer d'autres populations qui n'étaient pas ciblées. Pour pouvoir évaluer ce risque, il faudrait connaître divers paramètres biologiques, mais ceux-ci ne sont pas connus.

Troisièmement, il est possible que la séquence de forçage génétique soit utilisée par la nature comme un nouveau véhicule pour répandre rapidement de nouvelles mutations. Par exemple, si un ADN étranger conférant une résistance aux insecticides s'insère par mégarde dans la séquence de forçage génétique, alors cet ADN étranger va pouvoir se répandre comme une traînée de poudre, à la vitesse du « forçage génétique » dans les moustiques.

Utiliser le forçage génétique dans la nature, c'est mettre à disposition de la nature de nouveaux propulseurs de mutations génétiques, pour le meilleur et pour le pire. Le forçage génétique n'est pas une simple entité physique, à la manière des pesticides ou des médicaments : il porte une information qui a des conséquences sur la nature, et cette information est capable, en dehors de notre contrôle, de se modi-

fier, se mélanger et se répandre. Un peu comme une phrase qu'on n'aurait pas voulu dire : une fois lâchée, on ne peut la récupérer.

CRISPR/Cas-9 et le forçage génétique confèrent à leurs manipulateurs, à l'égard du vivant, un pouvoir de dieux myopes.

Alors qu'il est possible d'arrêter l'épannage d'herbicides, on ne peut pas éliminer les séquences de forçage génétique sans laisser de traces dans le génome. Pour les cas où on voudrait finalement arrêter le forçage génétique, il a été préconisé d'utiliser d'autres séquences de forçage génétique garde-fous, qui pourraient restaurer la séquence d'ADN de départ. Mais tous les garde-fous proposés jusqu'à présent laissent une pseudoséquence de forçage génétique et ne sont pas totalement convaincants. Le risque que la séquence de forçage génétique nous échappe et ne doit donc pas être négligé.

Des effets nets et précis à l'échelle moléculaire mais flous à l'échelle des écosystèmes

Au niveau moléculaire, CRISPR/Cas-9 et le forçage génétique sont extrêmement efficaces, précis et sans erreur. Le fait même d'exercer un contrôle aussi remarquable au niveau microscopique rend invisible l'absence

Il s'agit donc ici, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, d'un pouvoir de domestication de la majeure partie du vivant.

de contrôle au niveau de l'organisme, de la population et de l'écosystème. Les effets du forçage génétique à l'échelle des populations et des écosystèmes sont difficiles à estimer. Pour cela, il faudrait connaître les paramètres de dynamique démographique et de reproduction de la population en question, ainsi que ses relations écologiques complexes avec les autres espèces de la communauté biotique. Malheureusement, ces paramètres ne sont connus pour aucune des espèces pour lesquelles le forçage génétique est envisagé. De plus, le niveau écosystémique est enchevêtré, et les modèles scientifiques pour prédire le devenir de ces systèmes complexes avec exactitude sont encore manquants.

Les biologistes qui proposent dès maintenant et sans analyse approfondie d'utiliser le forçage génétique dans la nature ont une particularité: s'ils connaissent bien l'échelle moléculaire des causes et de la manipulation génétique, ils sont plus ignorants des échelles macroscopiques, là où se joueront les conséquences importantes de l'action. En conséquence, CRISPR/Cas-9 et le forçage génétique confèrent

à leurs manipulateurs, à l'égard du vivant, un pouvoir de dieux myopes.

Le débat est urgent

L'utilisation ou non du forçage génétique requiert un débat, ouvert à toute la société. Ce débat est urgent pour trois raisons: l'extrême facilité d'utilisation du forçage génétique, l'énorme champ d'applications potentielles de cette nouvelle biotechnologie et l'absence criante de lois et réglementations.

S'il manque aujourd'hui au débat scientifique sur le forçage génétique une pensée relationnelle systémique et complexe, armée de l'humilité et de la patience caractéristiques de l'écologie scientifique, il manque aussi un débat éthique sur les conditions morales et les droits d'une domestication par les humains des espèces sauvages. Il est souhaitable que les législateurs mettent rapidement en place les dispositifs légaux nécessaires pour geler ou ralentir l'utilisation de ces dispositifs en condition réelle (car dans l'immense majorité des cas, il n'y a aucune urgence à appliquer ces techniques), ou les limiter drastiquement à des cas particuliers lorsque l'urgence est manifeste (le cas du paludisme exige un débat), pour donner le temps à la société civile de réfléchir collectivement à ce qu'elle veut faire de cet outil, avant que des intérêts particuliers peu prévoyants ne commettent des dommages irréparables à la biosphère.



Le cas complexe d'édition du gène CRISPR/Cas-9 du streptocoque.



20 «High Ground», l'Alliance pour le choix et la dignité en Europe

23 À 500 ans, l'Utopie se cherche un avenir

26 Travail des enfants: objectif 2030

« High Ground », l'Alliance pour le choix et la dignité en Europe

Après plusieurs années de coopération informelle, six organisations progressistes ont décidé d'unir leurs forces en créant High Ground, l'Alliance pour le choix et la dignité en Europe.

Par Marc Soignet
Délégué «Europe et International» - CAL

Née de la nécessité de contrer la présence croissante du lobbying religieux auprès des institutions européennes, cette nouvelle alliance se donne pour mission de mobiliser un maximum de décideurs européens en faveur de politiques progressistes dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, de la laïcité et des droits des femmes et des personnes LGBT.

Un lobbying religieux relooké

Le lobbying religieux auprès des institutions européennes est en plein boom: reconnaissant l'intérêt de se mobiliser à l'échelle européenne, une pléthore d'organisations ont fait leur apparition dans les couloirs notamment du Parlement européen et tentent d'imposer à la société leur vision réactionnaire en propagant des argumentaires bien huilés auprès de nos dirigeants européens. Fini le temps des références bibliques

barbantes et des longues tirades sur nos racines (judéo-)chrétiennes, ces nouvelles organisations ont compris que pour influencer les politiques européennes, elles devaient moderniser leur discours. Aujourd’hui, on n'est plus «anti-avortement», on est «pro-vie» et on veut préserver la liberté de conscience des praticiens; on n'est plus «anti-homo», on veut «préserver la famille» et on se soucie du bien-être de l'enfant; on ne veut plus imposer une doctrine religieuse, on se soucie de la liberté de religion et de la dignité de l'être humain –de la conception jusqu'à la mort, bien sûr.

À ce changement manifeste de rhétorique s'ajoute un effort de coordination entre acteurs religieux. Bénéficiant de moyens considérables, ces derniers savent très bien mettre leurs différends de côté quand il s'agit de plaider la cause commune. En témoigne une étude sur le lobbying religieux aux Nations unies¹

qui explique comment l'ONG catholique C-FAM a aidé des groupes évangéliques à apprendre les rouages de l'ONU et à recevoir une accréditation auprès de celle-ci.

Et ça marche ! À travers l'utilisation des réseaux sociaux et des outils de démocratie participative, les mouvements anti-choix parviennent à mobiliser et à se donner l'image moderne d'un mouvement citoyen majoritaire. Citons par exemple l'Initiative citoyenne européenne *One of us* (« Un de nous ») réclamant la fin du financement européen de la recherche sur les cellules souches et des activités de planning familial dans les politiques de développement. Cette pétition a récolté près de 1,7 million de signatures pour finalement – et à juste titre – se faire notifier une fin de non-recevoir par la Commission européenne qui jugeait une partie des demandes en désaccord avec les politiques communautaires et une autre partie des doléances infondée.

Un autre exemple est celui de l'organisation ADF (*Alliance Defending Freedom*)², qui a trouvé en l'objection de conscience son nouveau cheval de bataille. Rappelons que ce principe peut être acceptable à certaines conditions, pour autant que son application soit strictement réglementée afin de ne pas mettre en péril l'exercice d'autres droits. Cependant, ADF paraît vouloir lui donner une tout autre signification : « *Si nous limitons le droit à l'objection de conscience, nous fermons un espace de liberté et ouvrons la voie de la dis-*



Un logo vraiment arc-en-ciel...

crimination.»³ L'oreille profane ne trouvera dans ces propos rien à redire alors qu'il s'agit bien d'une tentative de limiter de fait l'accès au mariage pour tous ou à l'avortement.

Les progressistes se mobilisent

C'est en réponse à cette intensification du lobbying religieux que six organisations progressistes ont initié une collaboration informelle en 2013 : l'Organisation internationale

*1 Lobbying for
Faith and Family:
A Study of Reli-
gious NGOs at the
United Nations,
Norad Report,
Oslo, 2013.*

2 L'Alliance pour la défense de la liberté.

3 Marijana Petir, eurodéputée croate, membre du Parti populaire européen, patronne de l'événement « Freedom of conscience: what is it? Why to protect it? (Liberté de conscience: qu'est-ce? Pourquoi la protéger?) qui a eu lieu au Parlement européen le 2 mars 2016.

et femmes. De nombreux autres exemples existent.

En 2016, ces organisations ont donc décidé de continuer l'aventure commune au sein de High Ground, l'Alliance pour le choix et la dignité en Europe et de mettre leurs ressources et leurs informations en commun pour renforcer la présence de la voix progressiste dans les débats des institutions bruxelloises.

D'ores et déjà, de nombreux députés et hauts fonctionnaires européens se sont ralliés à la cause. Demandeurs d'information sur ces lobbys religieux relookés et d'argumentaires pour contrer leur discours, ils et elles se mobilisent pour faire circuler l'information au sein des institutions mais aussi pour alerter les membres de High Ground lorsque des activités de lobbying anti-choix sont détectées.

Mais High Ground veut aller encore plus loin: d'ici la fin du projet dans deux ans, il s'agit de toucher les conservateurs modérés et les indécis et de les convaincre. Enfin, il s'agit également d'élargir le réseau à toute autre organisation désireuse de défendre les mêmes valeurs et de fédérer toutes les voix progressistes au sein et autour des institutions européennes.

Lors du lancement de l'alliance au Parlement européen le 2 juin dernier, Heidi Hautala, eurodéputée vice-présidente du groupe parlementaire des Verts déclarait sage-ment: «*High Ground a pour mission*

Cette nouvelle alliance se donne pour mission de mobiliser un maximum de décideurs européens en faveur de politiques progressistes.

de défendre les droits de toutes et tous, une mission soutenue par la majorité des personnes que je représente. [...] High Ground sera capital dans la lutte contre la désinformation et la peur propagées par une minorité d'extrémistes. »



Surfez sur www.highgroundalliance.eu et posez vos questions à secretariat@highgroundalliance.eu.

À 500 ans, l'Utopie se cherche un avenir

En novembre 1516, Thomas More publie son «Utopia», à Louvain. L'humaniste anglais cherche alors à y conjurer la décadence des «États européens corrompus» tout en alliant éthique et politique.

Par Achille Verne
Journaliste

Aujourd'hui, la disparition de l'option utopique inquiète.

Guerres, intrigues, grandes découvertes mais aussi élans spirituels qui conduisent à la Réforme et musclent l'Inquisition. Parallèlement, l'humanisme, ce courant venu d'Italie qui veut mettre l'homme au centre du jeu, s'apprête à bouleverser la vie intellectuelle de toute une époque. La Renaissance invite à un autre monde.

C'est dans ce contexte que Thomas More propose en 1516 son *Utopia*, un récit d'un genre unique qui sera considéré – à tort – comme un «rêve politique». Il en situe l'action sur l'île de Nulle-Part («U-topia»¹) croissant inaccessible préservé des maux de son époque. Il lui donne une «forme de gouvernement» dont l'excellence garde la cité à l'abri des conflits et du malheur, ces fléaux qui ont saigné l'Angleterre de la guerre des Deux-Roses. *Utopia* n'a toutefois rien d'une chimère, d'un «rêve». Les solutions que Thomas More propose à ses lecteurs sont puisées dans l'observation sociale et politique du début du XVI^e

siècle. Ce qui n'existe pas n'est pas pour autant matériellement impossible, pense-t-il.

Mais l'humaniste n'en reste pas là: *Utopia* transcende son temps à travers un extraordinaire élan métaphysique. La force de l'œuvre réside autant dans son attachement au réel que dans son amplitude spirituelle. Thomas More, l'érudit de la Renaissance, veut opérer la rédemption de l'humanité et recréer la substance du monde. Il croit dans le pouvoir de l'action, mais aussi de la projection. En 1510, devenu sous-shérif de la cité de Londres, Thomas More œuvre à la pacification des esprits parmi la population ouvrière de la ville. Le désir de participer à la vie politique du royaume – désormais conduit par Henri VIII – l'a poussé à accepter cette responsabilité. En

¹ Du grec où τόπος, « qui ne se trouve en aucun endroit », NDLR.

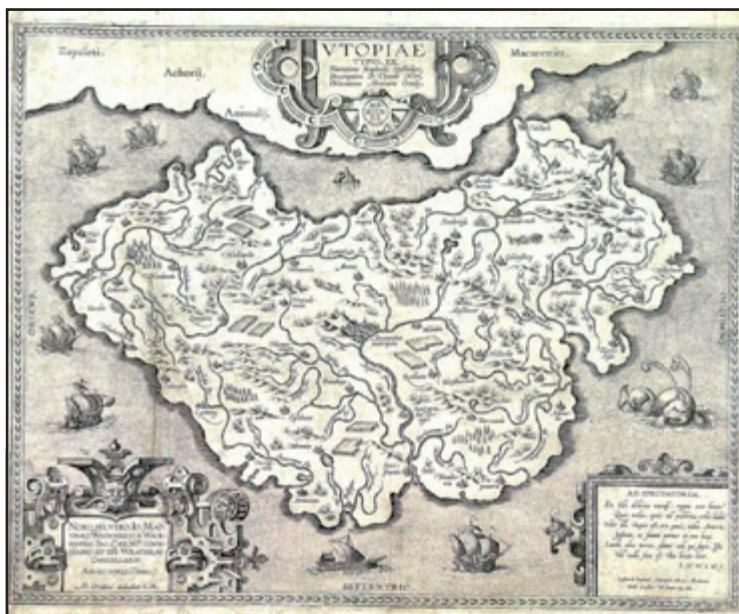
1515, l'humaniste anglais effectue une de ses premières missions officielles dans les Pays-Bas méridionaux. C'est là, à Louvain, qu'il imagine la seconde partie de l'*Utopie*, commencée six ans plus tôt. Il s'agit alors de composer un diptyque dont l'autre tableau sera l'*Éloge de la folie* d'Érasme. Lorsque l'*Utopie* paraît en 1516, le succès est immédiat. Les éloges ne tarissent pas. Cette «*bagatelle littéraire échappée presque à son insu de sa plume*» conquiert une audience considérable parmi l'intelligentsia européenne de l'époque. Rapidement, elle caractérise non seulement un genre littéraire, mais aussi une littérature sociologique qui va perdurer jusqu'au XIX^e siècle.

Un récit inouï

Le récit proposé par l'*Utopie* est assurément inouï. L'île de Nulle-Part

imaginée par Thomas More, la description minutieuse du fonctionnement des 54 cités identiques qu'elle abrite, l'existence d'un Sénat confédéral, la répartition des terres cultivables, la distribution des heures de travail, l'hygiène, la santé, les sports, la réglementation du mariage... sont autant d'aspects inédits d'une vie menée dans une société idéale qui tranchent avec l'insalubrité, l'injustice et le vacarme de l'époque. « *L'Utopie dépeint, en son second livre, la réalité de l'ailleurs absolu.* »

Rien n'est laissé au hasard dans cet autre monde. Sur Utopia, on travaille six heures, on dort huit heures et on consacre le reste du temps à la culture. Sur Utopia encore, il n'y a pas d'aristocratie nobiliaire ou d'argent, mais une classe aristocratique qui repose sur le mérite. Il n'y a pas de riches et de pauvres en Uto-



L'île d'Utopia (1516).

pia ; l'argent, la propriété privée et les signes de richesse n'existent pas. L'adultère est proscrit. Le mariage est prononcé une fois que les époux se sont vus nus, pour s'unir en connaissance de cause. L'euthanasie est parfois autorisée.

Les Utopiens sont surtout profondément religieux. Ils croient en grande majorité au dieu Mithra. Leur âme est pétrie de foi et d'espérance. Leur vie s'écoule en regardant le ciel.

Œuvre de critique

Ce dernier aspect sera trop vite occulté par ceux qui ont vu bien plus tard dans l'œuvre de Thomas More l'intuition doctrinaire d'un communisme militant, annonciateur du socialisme scientifique du XIX^e siècle. Comme Érasme l'écrira, il s'agissait d'abord pour Thomas More de faire œuvre de critique en démontrant «*pour quelles causes les États européens sont corrompus*», à commencer par l'Angleterre d'Henri VIII auquel l'humaniste s'oppose désormais. More entend dénoncer les turpitudes de son temps en les renvoyant face au portrait d'un monde différent où se distinguent les conditions du salut de l'humanité. Voilà qui fait assurément la singularité de son œuvre. More veut proposer «sa» solution.

L'œuvre de Thomas More lui a survécu bien au-delà de sa décapitation à Tower Hill, en 1535. Cinq siècles ont passé et l'*Utopie* a trouvé ses «anti» avec des œuvres comme *1984* de George Orwell ou *Brave New World* d'Aldous Huxley.

La force de l'œuvre réside autant dans son attachement au réel que dans son amplitude spirituelle.

Le bonheur de l'homme lui aurait définitivement échappé, disent-elles. Une mécanique l'observe jour et nuit qui le broie consciencieusement. D'où l'envol après-guerre des récits de science-fiction. Ceux-ci cherchent ailleurs la possibilité d'une île inconnue où des hommes pousseraient la vie en société jusqu'à l'excellence. Loin de la Terre où le bonheur semble impossible.

Aujourd’hui, la disparition de l’option utopique inquiète. Il n’y aurait plus de cerveaux pour rêver au loin. Écrivains, journalistes, intellectuels déplorent son absence tout en constatant l’impuissance du politique à transcender le réel. Le mot «utopie» lui-même fait débat entre ceux qui y voient une chimère et ceux qui prétendent l’instiller au gré des circonstances. Jacques Attali dit appartenir à ces derniers. Commentant son livre *Une brève histoire de l’avenir*, il déclarait au *Soir*: «Pour moi, l’utopie qui a du sens, c’est ce que j’appelle non pas la social-démocratie, mais la “potentielle démocratie”, c’est-à-dire une société dont la mission est d’aider chacun à être créatif, à être soi-même, à être heureux». Une manière de surmonter le chaos du monde, de l’amadouer faute de le domestiquer. Une manière qu’il importe de ressusciter en permanence.

Travail des enfants : objectif 2030

Depuis l'année 2000, le nombre d'enfants en situation de travail a diminué d'un tiers, passant de 246 millions à 168 millions. Pourtant, cela concerne encore un enfant sur dix dans le monde.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

Un tournant majeur est intervenu dans la lutte internationale contre le travail des enfants en comparaison avec la situation de 2000, mais l'Organisation internationale du travail (OIT) qui avait fixé à 2016 l'élimination des pires formes de travail des enfants a reporté cet objectif à 2030. Aussi, dans d'importantes régions du monde, le combat est loin d'être gagné.

«Si nous unissons nos efforts, nous pourrons faire en sorte que l'avenir du travail soit un avenir sans travail des enfants», déclarait confiant, le 12 juin, Guy Ryder, directeur général de l'OIT, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Ces enfants se trouvent dans l'agriculture –pour 99 millions d'entre eux–, dans les mines, dans les usines et dans le tourisme, produisant des marchandises et des services consommés par des millions de personnes chaque jour. «Dans les petites entreprises ou exploitations agricoles familiales, les enfants sont très exposés, parce que le revenu des parents est insuffisant ou parce que ce type d'exploitation ne peut pas se permettre de remplacer la main-d'œuvre infantile par des jeunes ou des adultes. Le travail

à la pièce augmente lui aussi le risque, les enfants devant souvent aider leurs parents à atteindre leurs quotas et à assurer la subsistance de la famille quand les parents ne perçoivent pas un salaire minimum vital», rappelait encore Guy Ryder.

Le drame de l'Afrique subsaharienne

Si c'est la région d'Asie-Pacifique qui enregistre le plus grand nombre d'enfants travailleurs (presque 78 millions), c'est l'Afrique subsaharienne qui reste la région avec la plus forte incidence d'enfants mis au travail (59 millions, soit plus de 21%). D'autres régions ne sont pas en reste: 13 millions d'enfants sont astreints au travail en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis qu'ils sont 9,2 millions (8,4%) dans la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord¹.

Ces derniers mois, tous les viseurs se sont braqués sur la situation en Afrique subsaharienne, vu la proportion d'enfants au travail deux fois supérieure au reste du monde.



© Mohammed Ponir Hossain/NurPhoto

Enfants au travail sur un chantier de démantèlement de navires au Bangladesh sans protection malgré le danger, la chaleur et la présence de produits cancérogènes.

Parmi eux, près de 28 millions occupent un travail dangereux. Cela représente un enfant sur dix, une proportion également supérieure aux autres régions du monde. Pour ces enfants, rien n'y fait. Ni les nombreuses révélations et pressions des ONG ni les (timides) engagements pris par les multinationales ces dernières années. Depuis le début des années 2000, de nombreux pays africains ont adopté des législations et ont souscrit à des programmes internationaux afin de lutter contre le travail des enfants. Mais la baisse du nombre et de la proportion d'enfants au travail reste bien moins rapide en Afrique subsaharienne qu'ailleurs.

enfants dans les mines de cobalt, ce minerai étant essentiel au fonctionnement des smartphones.² L'état des lieux était pour le moins édifiant, notamment dans les mines du Katanga, province de la République démocratique du Congo, pays à l'origine de plus de 50% de la production de cobalt mondiale, où 40 000 enfants travaillaient. Le rapport citait les exemples d'enfants au travail dès l'âge de 9 ans, souvent plus de 12 heures par jour, transportant des charges lourdes, sans aucune protection, pour un salaire journalier allant d'un à deux dollars... Tout cela pour extraire un minerai réputé dangereux.

Pas vu, pas pris...

En janvier dernier, Amnesty International rendait publique une enquête au sujet du travail des

¹ «Programme international pour l'abolition du travail des enfants», rapport de l'OIT, 14 juillet 2016.

² «Le travail des enfants derrière la production de smartphones et de voitures électriques», Amnesty International, 19 janvier 2016.

savoir les grandes entreprises: Apple, Microsoft, Sony, Samsung... Celles-ci invoquent l'impossibilité de tracer la provenance des matériaux auprès de leurs fournisseurs. Un argument commode qui évite d'assumer ses propres responsabilités, pour des enseignes qui craignent la mauvaise publicité, comme par exemple H&M récemment. L'enseigne de prêt-à-porter a été épingle par une ONG britannique qui a révélé qu'un des fournisseurs du groupe embauchait illégalement des enfants réfugiés de Syrie dans ses ateliers turcs... Redoutant ce *bad buzz*, H&M a décidé de rompre tout partenariat avec le fournisseur, communiquant ensuite sur son engagement total dans la lutte contre le travail des enfants...

Pourtant, ces quinze dernières années, les entreprises ont intégré les nombreuses recommandations et réglementations internationales qui leur enjoignent d'obéir à certaines règles, même en l'absence de législation dans les pays où elles interviennent, et de s'enquérir de l'origine de leurs matières premières. Mais les pratiques évoluent lentement. Le 30 mai dernier, lors de la Conférence internationale du travail, les représentants de gouvernements, de syndicats et d'organisations patronales ont ouvert des discussions sur la possibilité pour l'OIT de se doter de nouvelles normes relatives au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement du monde entier.

Des règles contraignantes

De son côté, Human Rights Watch appelle à l'adoption de normes inter-

Qui en profite ? Le dernier maillon de cette chaîne de production, à savoir les grandes entreprises.

nationales qui contraindraient les entreprises à respecter leur devoir de diligence –des mesures visant à assurer que leurs activités sont menées dans le respect des droits humains et ne contribuent pas à des violations des droits de l'homme tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, afin d'empêcher le travail des enfants et autres atteintes aux droits humains. «*Lorsque les normes sont volontaires, certaines entreprises les prennent au sérieux, mais d'autres les ignorent purement et simplement, même si la vie et la sécurité des enfants et d'autres travailleurs sont en jeu*», dénonçait l'ONG³, en appelant aux gouvernements pour imposer aux entreprises des obligations contre le travail des enfants et les violations des droits de l'homme dans le cadre de leurs chaînes d'approvisionnement. Espérons qu'il ne faille pas attendre jusqu'en 2030... ♦

³ « Périls et profits liés au travail des enfants », rapport de Human Rights Watch, 6 juin 2016.



Pour tout l'or du monde...

Le refus
de
l'avortement
est-il
la
punition
du
"péché"
Jacques Sojcher

je ne céderai
pas en présence
de mon avocat

Avortement: une trop fragile liberté



Le Refus
de l'avorte-
ment est-il
la punition
du "péché"
Jacques Sojcher

Qui se souvient des «Marie Mineur»? C'était un groupe de militantes féministes, ouvrières d'usine pour la plupart, qui revendiquaient une meilleure paie –égale à celle des hommes– mais aussi le droit de disposer de leur propre corps. Et, donc, de pouvoir avorter si nécessaire. À l'époque, l'interruption volontaire de grossesse est encore un délit grave et beaucoup de gens ne comprennent pas qu'il s'agit d'une question de santé publique et non judiciaire. Les «Marie Mineur» uniront leurs efforts à ceux des docteurs Peers, Amy, Kruyen et autres Hubinont pour que cesse enfin dans notre pays le scandale sordide de l'avortement clandestin.

Pourtant, aujourd'hui, l'IVG est toujours inscrite dans le Code pénal belge. Quel est cet étrange paradoxe? N'est-ce qu'un oubli anodin ou bien une porte mal fermée qui pourrait se rouvrir sous la pression d'émotions ponctuelles? C'est que, un peu partout dans le monde, un climat régressif semble avoir le vent en poupe. Des groupes de pression agissent et tentent d'impressionner une opinion toujours plus volatile. En Europe, des gouvernements au conservatisme exacerbé imposent un retour à un certain «ordre moral». Et au centre de tout: le corps de la femme, éternel champ de bataille, enjeu de combats que l'on pourrait croire d'un autre âge... Que va faire la Belgique? Reculer ou avancer?

Jean-Pol Hecq
Rédacteur en chef

Liberté en sursis

Il est des avancées qu'on pense irréversibles: on se dit que l'ouverture d'un droit, que la reconnaissance d'une légitime liberté ne pourra pas, ne pourra plus subir les revers de l'obscurantisme idéologique, du carcan d'une certaine morale, d'une conception particulière qui prétend pouvoir légitimement s'imposer à tous.

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général du CAL

Voici quelque 26 ans que la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse a été votée en Belgique. Contrairement aux idées psalmodiées par ses opposants, de nombreux mythes ont été battus en brèche. Eh non, depuis la loi votée en 1990, le nombre d'avortements n'a pas connu de progression. Il n'est pas davantage exact que les avortements concernent surtout les jeunes filles, pas plus que l'avortement rendrait infertile, perturberait la santé mentale ou provoquerait le cancer du sein, voire alimenterait le commerce d'organes.

La clause de conscience, frein à l'accès à l'IVG

Les vrais problèmes qui viennent s'opposer à la libre et sereine application de la loi sont la pénurie des praticiens pratiquant l'avortement et l'usage excessif, abusif de la clause de conscience. Comme le précise Jean-Jacques Amy (lire son article en pages 52-55): «*La clause de conscience est digne de respect pour autant qu'elle soit invoquée sur base d'une réflexion morale sérieuse. Le refus de pratiquer un avortement chez*

une femme en situation de détresse, de plus en plus fréquent, représente une menace pour la santé publique. Si, à première vue, il y a conflit entre les droits de la femme et ceux de certains membres du personnel soignant, en réalité l'attitude de ces derniers découle d'un manque de formation, tant civique que médicale. Un meilleur encadrement devrait pouvoir y remédier.»

Les effets pervers sur les droits des femmes prennent des proportions inquiétantes dans certains pays comme en Italie où on estime à près de 80% les gynécologues qui refusent, sous le couvert de la clause de conscience, de pratiquer un avortement. Et les menaces sur le droit à l'avortement en Europe sont loin de se réduire à un cas isolé. En Espagne, on a frôlé de peu, en 2014, une marche arrière significative. Le gouvernement polonais veut l'interdire totalement tandis que les lois de Malte, de l'Irlande et de Chypre sont des plus restrictives. En Hongrie, la nouvelle Constitution protège l'embryon dès la conception; dès lors, malgré la loi de dériminalisation, il est impossible pour les femmes d'obtenir une IVG.



Tout cela pourrait, à première vue, paraître surprenant, mais c'est sans compter sur la montée en puissance des discours extrêmes, extrémistes, caricaturaux qui se poussent du coude au sein des sociétés qui pourtant se sécularisent. C'est peut-être pour cela que les ultras donnent de la voix, exercent des pressions, recourent à des propos-chocs, des images choquantes en mélangeant allègrement stigmatisation confessionnelle, affirmations pseudo-scientifiques, culpabilisation, invoquant la loi naturelle au mépris des libertés fondamentales.

Un combat laïque de longue haleine

C'est contre les poussées de dogmatisation, cette volonté d'imposer des règles choisies ou exploitées par d'aucuns à l'ensemble des citoyens, que le CAL se mobilise et s'est toujours mobilisé. Son combat

en faveur du libre choix des femmes est un combat laïque par excellence, en ce sens qu'il revendique de façon claire les valeurs essentielles de la laïcité que sont l'émancipation, le libre-choix de la personne sur son corps et les conditions de son existence, la responsabilité individuelle et celle du couple, l'égalité des femmes et des hommes, le respect de l'intégrité physique et psychique, la liberté sexuelle et le droit au plaisir. Les débats relatifs à l'avortement n'ont pas connu de trêve estivale. Plusieurs partis ont ou sont prêts à déposer des propositions sur la table, notamment pour porter la période autorisée pour l'avortement de 12 à 20 semaines, comme c'est le cas aux Pays-Bas. D'autres propositions visent la sortie de l'avortement du Code pénal.

Il est en effet grand temps que l'avortement quitte son statut au regard du droit de «crime contre l'ordre des familles et la morale publique» et sorte de l'antichambre du crime pour trouver une juste place, celle d'un acte médical pour lequel on se soucie du respect des personnes, de la santé physique et morale des patientes et de mettre toutes les chances du côté de la vie choisie et responsable. Ces propositions ont peu de chance de faire l'unanimité de la majorité fédérale actuelle.

La sortie du Code pénal, une nécessité

Comme dans divers domaines éthiques, on est passé du combat pour accroître les libertés à la vigi-

lance pour que celles-ci ne régressent pas, à la défense des acquis menacés par les idéologies réactionnaires et intégristes. Au nom d'un ordre moral suranné et hypocrite, on présente comme modèle d'avenir un schéma conservateur, inégalitaire et castrateur. La culpabilisation, l'expiation des fautes, l'orthodoxie morale deviennent des leviers pour contraindre des personnes à un conformisme moral qui va à l'encontre des principes d'ouverture, d'égalité, de fraternité et de liberté, dans l'ordre ou le désordre. L'égalité implique de répondre de manière sanitaire à des situations identiques et non d'imposer une réponse unique à des situations différentes au nom de la conformité morale, de l'imposition convictionnelle.

Cette reconnaissance du droit à l'avortement a été sanctionnée au niveau des instances internationales en termes clairs et précis pour l'ONU «les droits de la femme incluent le droit d'avoir le contrôle et de décider de manière libre et responsable de sa sexualité, de sa santé sexuelle et reproductive, sans pressions, discriminations et violences». Alors n'attendons plus pour clarifier cet espace de liberté parce qu'il n'y a pas de vie sans liberté et pas de liberté sans possibilité de choix, soyons donc résolument pro-choix. ♀

Haro sur l'IVG

Vingt-six ans après le vote houleux dé penalisant partiellement l'IVG en Belgique, la stigmatisation de l'avortement et des femmes qui y ont recours n'a pas disparu. Elle prend au contraire de nouvelles formes, sur fond d'une absence volontaire d'information sur ce droit pivot, indicateur des droits sexuels en particulier et de ceux des femmes en général.

Par Sylvie Lausberg
Directrice «Étude et stratégie» - CAL

Alors que le mouvement laïque a pris publiquement position, depuis le milieu des années 1970, en faveur d'une dé penalisation totale de l'IVG, aujourd'hui encore, dès que la sortie du Code pénal est envisagée, les réactions sont révélatrices: «*Si on laisse faire, les femmes avorteront davantage et plus tard dans la grossesse*», «*Si c'est dans le Code pénal, ce n'est pas pour rien!*».... Répondre à ce type d'objections peut avoir un sens, celui de démontrer la misogynie qui les soutient, que l'on peut résumer comme suit: les femmes, inconscientes de la gravité du fait, devraient être cadrées, sinon recadrées par la loi.

Normativité et IVG: du délit au droit

Inverser la question, en revanche, modifie radicalement l'angle de perception: quelle serait cette motivation impérieuse à vouloir conserver l'IVG dans le Code pénal belge? Elle se réfère à cette spécificité de cette infraction pénale: la première per-

sonne concernée est toujours une femme. Renverser la charge permet de mettre en évidence des biais de pensée jusqu'ici peu visibles. En effet, le caractère délictueux d'une interruption volontaire de grossesse est à ce point ancré dans les mentalités que, par exemple, tous les effets d'une grossesse non désirée sur le corps et la santé des femmes ne sont jamais pris en compte. Qui précise qu'une grossesse est objectivement plus dangereuse pour la santé qu'une IVG? Aucune femme ne meurt chez nous suite à une IVG; elles sont près de douze¹ à perdre la vie chaque année suite à un accouchement... Qui évalue la responsabilité sociale qu'une grossesse engage à long terme pour la

Qui précise qu'une grossesse est objectivement plus dangereuse pour la santé qu'une IVG?

femme qui accouche, même si heureusement de nombreux hommes en prennent également leur part? Pour les autres, la très large proportion de cheffes de famille monoparentale démontre une discrimination de fait, avec des risques patents de précarisation, tant pour ces femmes que pour leurs enfants.

Pire, en Belgique, on n'a jamais entendu parler de la «coercition reproductive», alors que ce phé-

nomène est directement lié à un nombre certain de recours à l'IVG. En effet, nous savons que les chiffres des violences physiques et en particulier sexuelles envers les femmes sont toujours impressionnantes et sous-référencés; cela ne débouche cependant pas sur une prise de conscience du lien pourtant évident entre violences et coercition reproductive, attesté par les études internationales. La coercition reproductive, qui porte atteinte à l'auto-



¹ Le taux de mortalité maternelle est de 1 sur 8 700.

nomie reproductive, à la santé et au bien-être des individus qui en sont victimes, est un concept émergent encore peu documenté dans les études sur les violences entre partenaires intimes. Elle se manifeste par des comportements qui interfèrent avec la contraception et la planification des naissances (trous dans les condoms, pilules remplacées ou jetées, refus de se retirer lors d'un rapport malgré un accord sur le coït interrompu...) et vise, par la contrainte à l'enfantement, à s'attacher de force une femme, par le lien indissoluble de la parentalité.

C'est parce que la loi dit la norme, et que la norme pour l'IVG –acte médical qui ne dure que quelques minutes– reste le délit que ces

Cette pusillanimité législative, politique et médiatique n'est pas sans conséquence sur le terrain.

risques psycho-sociaux ou ces menaces sur la santé des femmes ne pèsent aucun poids dans la balance. Il est donc urgent d'ouvrir les yeux sur l'ensemble des aspects connexes à l'IVG, et de sortir du petit bout de la lorgnette pénale... Personne ne peut nier que les droits humains comprennent le droit à l'autodétermination, à la santé, au libre choix et à la planification familiale; tous droits dont relève l'interruption



volontaire de grossesse. Au lieu de cela, nous devons faire le constat de la persistance des anciennes réticences, mais également à de nouvelles oppositions.

Avortement: le mot qui fait peur!

Faites-en l'expérience: lancez dans une conversation le mot «avortement» et vous provoquerez, au mieux, un silence circonspect. Pourtant, en Belgique, entre 20 000 et 30 000 femmes ont chaque année recours à une IVG. Une des lacunes évidentes en matière d'IVG réside dans la non-transmission d'une information sur l'histoire de l'avortement, et plus généralement sur l'histoire des droits des femmes et des luttes pour une égalité de traitement, toujours à venir.

Ce manquement grave ne relève pas, comme on pourrait le supposer, d'une négligence involontaire. Il s'agit au contraire d'une omission concertée. Les difficultés que rencontrent les historien.ne.s à modifier le récit national pour y intégrer l'histoire de la moitié de la population –c'est-à-dire les femmes et leurs actions– ne forment que la pointe de l'iceberg.

De fait, s'il y a bien un sujet que l'on ne peut aborder à l'école comme tel, c'est celui de l'avortement. Bien sûr, l'information sur les conditions pour avorter est disponible, comme celle sur les lieux d'accueil, etc. En revanche, proposer aux écoles un dossier pédagogique sur l'histoire de l'avortement en Belgique, sur l'importance de ce droit comme un indicateur de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes et sur

Lancez dans une conversation le mot «avortement» et vous obtiendrez, au mieux, une fraction de silence circonspect.

les luttes collectives qu'il a fallu mener pour que cesse l'hécatombe des avortements clandestins, c'est une autre histoire! En 2011, l'envoi d'une circulaire aux écoles informant de l'existence de ce dossier a provoqué une menace de convocation de la commission du pacte scolaire pour non-respect de la neutralité de l'enseignement; la presse s'est engouffrée dans la brèche, *Le Soir*² allant jusqu'à titrer en introduction d'un dossier de plusieurs pages: «L'administration soutient des supports pédagogiques pro-avortement dans tous les établissements francophones. Le Pacte scolaire bafoué?»

Nous y voilà: d'un côté, il y aurait les pro-IVG et de l'autre, les antis. Le débat se mue en ring de boxe où l'on compte les points... Ce qui fait l'affaire de tous ceux qui se cachent les yeux, se bouchent les oreilles et refusent de respirer un air du temps moins vicié que celui de nos mères et grands-mères.

Autodétermination ou pénalisation des femmes?

Cette pusillanimité législative, politique et médiatique n'est pas sans conséquence sur le terrain. Des 2 *Le Soir*, édition du 16 février 2011.

médecins de famille, biens sous tous rapports, se croient autorisés à mentir sur l'âge d'une grossesse pour faire traîner les choses hors délai (12 semaines); tel homme, sans que l'on puisse lui opposer quoi que ce soit, téléphone au planning pour annuler le rendez-vous pris par sa compagne enceinte; des pharmaciens refusent de délivrer la pilule du lendemain; telle infirmière moleste une patiente qui «prend un lit» dans un hôpital après une IVG... Sans oublier certains accueillant.e.s de planning qui refusent d'accompagner une «récidiviste», entendez une femme qui aurait déjà eu recours à une IVG. Parallèlement, notre pays continue à se défausser auprès de ses voisins: près de 1 000 femmes, souvent parmi les plus

pauvres, les plus jeunes ou les moins entourées socialement, doivent se rendre chaque année en Hollande ou au Royaume-Uni pour avorter hors délai. Dont coût: 1 000 euros!

Dans le même temps, alors que l'extrême droite fourbit ses armes et que ses thuriféraires se drapent dans des discours vertueux contre les femmes libres –mais pour les «droits» des embryons–, les représentants des religions passent des accords pour œuvrer ensemble contre l'accès à l'IVG; le pape –tellement proche des pauvres– l'est beaucoup moins des femmes, et des femmes pauvres en particulier qu'il exhorte à ne jamais avorter. Enfin, en Europe, des gouvernements réactionnaires font dangereusement pencher la balance et



Il est urgent de considérer le recours à l'IVG comme un soin de santé et non comme un délit, une faute que seules les femmes auraient à porter.

mettent en place des entraves de plus en plus graves à l'IVG...

Quand, pour ceux-là, l'IVG reste un délit pénal, pour d'autres le signal ne serait que symbolique, puisqu'aujourd'hui il n'y a apparemment plus de procès pour avortement consenti. Mais ne nous y trompons pas, rien ne garantit qu'un prochain ministre de la Justice, qui serait de tendance anti-IVG, ne pourrait décider, une fois nommé, de réactiver les poursuites. En 2006, toute une équipe a été traduite en Justice pour n'avoir pas respecté les 6 jours de délai entre la première et la seconde consultation... Elle ne dut son salut qu'au jeune âge de la patiente et à la reconnaissance de l'état de nécessité. L'esprit de la loi a donc prévalu sur le respect de ses conditions strictes. En revanche, en 2007, l'homme qui a tenté de faire avorter sa femme de force, avec violences et la complicité de ses parents, a été relaxé par la juridiction gantoise, parce que la femme –qui a finalement gardé la grossesse– a demandé la clémence. Les agresseurs l'avaient «ligotée,

battue, la femme enceinte de 3 mois a reçu des décharges électriques avec un aiguillon pour bétail». La Chambre du Conseil de Gand décide, en décembre 2008, la suspension du prononcé de la peine, signifiant ainsi qu'elle reconnaît les faits comme prouvés, mais qu'ils ne donneront pas lieu à de nouvelles poursuites ni n'apparaîtront au casier judiciaire.

En conclusion, tant sur le plan de la sécurité pénale que sur celui de l'adéquation entre des principes de non-discrimination envers les femmes, il est urgent de considérer le recours à l'IVG comme un soin de santé comme un autre, et non comme un délit, une faute que seules les femmes auraient à porter, parce qu'elles sont filles et que, «par nature», elles devraient devenir mères chaque fois qu'un spermatozoïde rencontre un ovule. Les femmes d'aujourd'hui et demain ont droit au meilleur standard de santé ainsi qu'au libre choix! C'est aussi cela la culture, et si nous nous réclamons d'être civilisés, nous ne pouvons plus faire l'impasse sur une sortie de l'IVG du Code pénal. ♀

Le discours pénalisant et sa banalisation

En Belgique, la reconnaissance partielle de l'accès à l'avortement en 1990 est le résultat de l'exercice d'une citoyenneté sociale et politique par des acteurs et des actrices féministes, de gauche et laïques. Vingt-six ans après, on peut se demander si la dépenalisation partielle de l'IVG constitue un droit des femmes, tant l'ambiguité est grande.

Par Bérengère Marques-Pereira
Professeure à l'ULB et présidente de l'Université des femmes

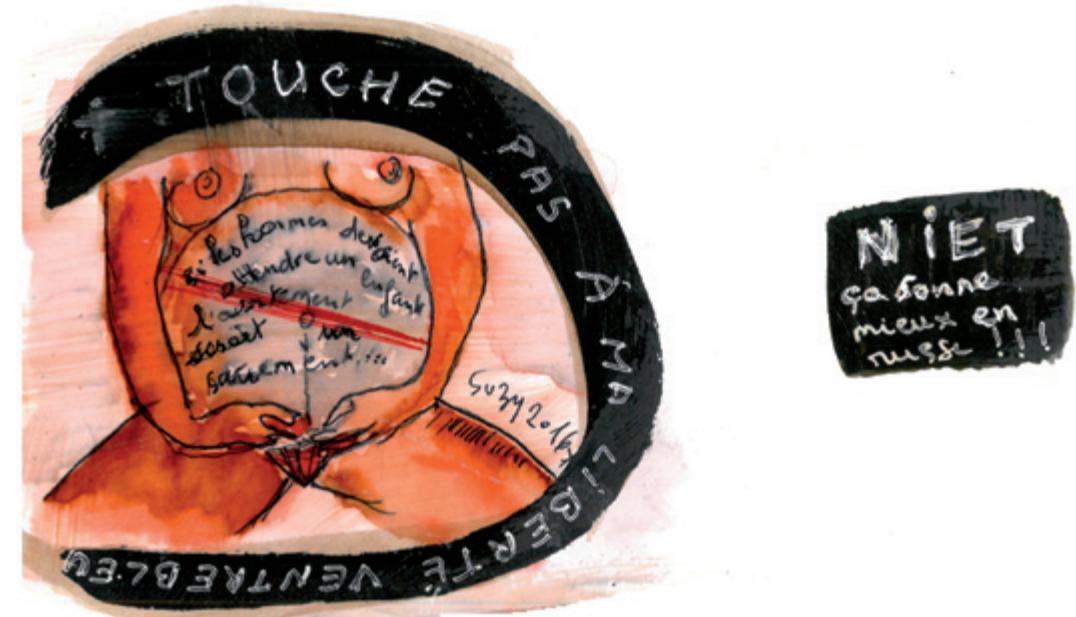
Certes, la loi de 1990 organise un accès efficace à l'IVG dans la mesure où l'autonomie de décision de la femme apparaît comme un moyen de lutte contre l'avortement clandestin. Dans cette optique, la dépenalisation partielle de l'IVG est vue comme une dérogation légale due à «l'état de détresse» que la femme est réputée seule à même de pouvoir invoquer pour mettre fin à une grossesse non désirée. Elle donne ainsi aux femmes une autonomie de décision. Une autonomie restreinte, puisque l'avortement demeure partiellement dans le Code pénal au titre de l'ordre des familles et non comme protection de la personne. Une autonomie réelle pourtant, car la capacité des femmes à disposer d'elles-mêmes est soutenue par la définition médicale de l'avortement en termes de santé publique, en opposition avec sa définition morale ou pénale. En même temps, les concessions faites aux opposants d'un droit à l'IVG, notamment la

notion d'état de détresse, ont pour visée d'éviter la banalisation de l'acte.

Le grand retour du traditionalisme religieux

Ce faisant, la porte demeure ouverte à la stigmatisation du recours à l'IVG, ce qui limite la représentation collective de celui-ci comme droit reproductif ou comme liberté reproductive telle que l'a développée, graduellement depuis 1979, la nouvelle normativité internationale en la matière.

L'activisme discursif anti-IVG légitime, d'une manière ou d'une autre, un activisme pratique anti-IVG.



C'est à partir des grandes conférences internationales organisées par les Nations unies, dans les années 1990, et ayant trait directement ou indirectement aux droits des femmes, que l'on a vu se mettre en place un activisme anti-avortement dans les instances internationales, à la faveur du traditionalisme religieux du Vatican et en alliance avec les intégrismes religieux islamiques.

Cet activisme discursif entend renaturaliser l'ordre des sexes et l'ordre sexuel, tant la dissociation entre sexualité et procréation demeure impensable à leurs yeux. Pour le traditionalisme catholique, pour ne parler que de lui, le respect de la vie dès la conception fait apparaître le fait générationnel (reproduction biologique) comme l'expression de l'hétéronomie à laquelle tout individu est confronté et qui, pour lui, ne peut être pensé sur le mode contrac-

tuel. C'est, pour ce traditionalisme, la limite radicale à l'autonomie de tout individu. Seul est pensable l'assujettissement des sujets à l'ordre naturel, jamais leur individuation.

Les institutions européennes, terrain privilégié du lobbying anti-choix

Dans cette perspective, le principe libéral de libre disposition de soi ne peut en aucun cas déboucher sur l'extension aux femmes de la libre disposition de leur corps. L'activisme discursif anti-IVG légitime, d'une manière ou d'une autre, un activisme pratique anti-IVG. La banalisation du discours pénalisant l'IVG et stigmatisant son recours se répand à mesure des régressions législatives en la matière ou des tentatives de régressions comme a pu l'indiquer récemment le cas espagnol. Ce phénomène s'exprime également dans

le renforcement des oppositions aux droits reproductifs dans les institutions européennes. Cette banalisation se traduit aussi dans les campagnes et les initiatives des réseaux d'organisations européennes ultraconservatrices comme l'*European Dignity Watch* ou la Fédération des associations familiales catholiques, ou encore de *One of Us*, assurant un travail de plaidoirie et de lobbying auprès des institutions européennes. En Belgique, l'organisation de «marches pour la vie» fait apparaître une nouvelle génération de militants anti-choix très motivée, qui s'est clairement donnée pour objectif de faire abolir la loi de 1990, et n'hésite pas à assimiler l'avortement à un assassinat, même en cas d'inceste ou de viol. Si ces militants veillent à utiliser une rhétorique qui évite de mettre en exergue des considérations religieuses, en jouant plutôt sur des émotions pour faire paraître le fœtus comme un enfant, il n'en demeure pas moins que la stigmatisation du recours à l'IVG s'ancre dans une rhétorique réactionnaire.

Retour de manivelle et rhétorique réac'

De manière générale, les caractéristiques principales de cette rhétorique résident notamment dans le recours à des modes de raisonnement fondés sur l'amalgame ou, au contraire, le manichéisme, la théorie du complot, la phobie des revendications et de tout ce qui représente l'altérité (dont la xénophobie), la stigmatisation du changement social (dont toute atteinte à l'ordre des sexes ou l'ordre sexué). Cette rhétorique fait partie d'un *backlash* qui se

développe contre les droits des femmes, en particulier en Amérique du Nord avec le développement de mouvements masculinistes prenant pour cible les féminismes et le développement d'un activisme anti-IVG allant jusqu'à la violence à l'encontre des acteurs et des institutions qui rendent possible une pratique publique et médicale de l'avortement.

En Europe, cette rhétorique réactionnaire se note en particulier dans des discours très médiatisés tels que ceux d'Eric Zemmour. Mais les discours anti-IVG peuvent aussi s'inscrire dans la banalité quotidienne d'une désinformation (par exemple, lorsqu'une recherche sur le Net fait apparaître avant les adresses de plannings familiaux des centres qui s'avèrent être de fait anti-IVG) ou d'un abus de l'objection de conscience.

On pourrait multiplier les cas exprimant la stigmatisation du recours à l'IVG. La défense du droit à l'avortement demeure en effet un enjeu en Belgique, en Europe et au plan international, et la vigilance proactive à cet égard, tant au plan national qu'européen, est bien réelle. Aujourd'hui en Belgique, elle se double d'une série de propositions de loi qui prennent appui sur la normativité internationale et sur nos voisins luxembourgeois et français, qui ont, eux, sorti l'avortement du Code pénal et mis fin à la notion d'état de détresse. Dans cette perspective, la libre disposition de leur corps par les femmes redevient une question dont un des enjeux majeurs est de faire pièce à l'activisme anti-IVG. 

Un aparté avec Dominique Roynet

Les médecins et l'IVG : «C'est aux anciens de stimuler les jeunes!»

Militante de la première heure aux côtés de son professeur Willy Peers, Dominique Roynet pratique des avortements dans des centres extra-hospitaliers à Schaerbeek et Rochefort. Depuis dix ans, cette femme médecin généraliste, chargée de cours à l'ULB, tire la sonnette d'alarme: si on ne forme pas les jeunes, c'est l'existence même du droit à l'avortement qui est mise à mal. Son appel semble avoir été entendu...

Par Vinciane Colson
Coordinatrice des émissions «Libres ensemble»

Entre trois et quatre par an: c'est le nombre de jeunes médecins généralistes qui sortent chaque année de la formation en pratique de l'IVG en centre extra-hospitalier organisé par l'ULB, en collaboration avec le GACEHPA.

Une petite victoire pour Dominique Roynet: «*Il y a 10 ans, la majorité des 95 médecins généralistes qui pratiquaient des avortements en centres extra-hospitaliers – 80% des IVG – arrivaient en fin de carrière. Tout doucement, la moyenne d'âge commence à diminuer.*» Et ça se ressent sur le terrain. Depuis quelques mois par exemple, les femmes peuvent à nouveau avorter en province du Luxembourg. Après la fermeture du centre de Bastogne en 2013 et trois ans de recherche infructueuse d'une relève, le centre de planning familial d'Arlon a réussi à recruter deux jeunes médecins formées à la pratique de l'IVG. Un bémol

néanmoins dans cette légère embellie: l'ULB reste la seule université du pays à organiser cette formation spécifique. En Flandre, la pénurie risque donc de persister.

Désintérêt du monde médical

Même si la relève arrive progressivement, Dominique Roynet pointe un problème structurel de taille: le manque de militantisme, d'engagement et d'intérêt pour le politique qui traverse toute la jeune génération, qu'ils soient médecins, journalistes ou professeurs. Mais pas question pour elle de blâmer uniquement cette jeunesse! «*Il n'y a pas que les jeunes qui sont cons. Les vieux sont cons aussi de ne pas stimuler les jeunes et de ne pas les emmener dans de chouettes combats. Croyez-moi, il ne faut pas les tirer beaucoup. Les jeunes*

médecins restent ouverts à un engagement quand on leur propose... mais il faut leur proposer. Les maîtres actuellement ne sont plus les maîtres politiques que nous, nous avons eus dans les années 70. Nos maîtres pensaient, ils avaient une opinion politique et ils la disaient. On pouvait être d'accord ou pas d'accord, mais au moins on réfléchissait.»

Elle qui n'a jamais envisagé la médecine autrement que sociale, à l'écoute du patient et de ses demandes, regrette le désintérêt croissant du monde académique médical pour les questions de santé sexuelle et reproductive. «*Depuis une vingtaine d'années, les médecins gynécologues ont centré leur intérêt et leurs recherches (comme dans beaucoup d'autres domaines de la médecine) sur une médecine beaucoup plus technologique, une médecine de performance, d'imagerie. Ils ont perdu un intérêt pour la santé sexuelle et reproductive des femmes au sens large. Il n'y a pas de recherche sur la contraception par exemple dans les universités, on laisse ça aux firmes pharmaceutiques. Quant aux gynécologues, ils ne reçoivent aucune formation spécifique à l'avortement. Bien sûr, ils savent faire des curetages. Mais un curetage et un avortement, même si c'est la même technique, ce n'est quand même pas tout à fait le même contexte.*»

À ce manque de conscientisation de la profession viennent s'ajouter les clauses de conscience, en grande partie institutionnelles, qui réduisent encore le nombre de médecins pratiquant l'avortement. Légalement, la clause de conscience ne peut être invoquée qu'au niveau personnel, mais beaucoup d'institutions hospitalières interdisent en toute impunité à leurs médecins

de pratiquer des avortements. «*Je ne compte plus les femmes qui sont envoyées chez moi par des confrères ou consœurs gynécologues. Bien sûr, ils pourraient pratiquer ces avortements eux-mêmes, beaucoup souhaiteraient le faire parce qu'ils connaissent la patiente et la suivent depuis longtemps. Mais ce n'est pas autorisé dans leur institution...*»

Positiver l'avortement

Dans la formation à la pratique de l'IVG organisée en trois ans à l'ULB, les médecins généralistes apprennent à maîtriser les techniques médicales, bien sûr, mais aussi à écouter les patientes, sans jamais les juger. «*Vingt-cinq ans après la dé penalisation partielle, les femmes vivent toujours l'avortement de façon honteuse et culpabilisante. Aujourd'hui, dans l'esprit du public, un avortement, ça reste "pas bien". Le regard que la société porte sur les femmes en fait quelque chose de difficile à vivre pour elles.*»

Or, de ses années de combat pour la dé penalisation de l'IVG et d'expérience aux côtés de ses patientes, Dominique Roynet retire une chose: l'avortement, dans la grande majorité des cas, est positif. «*On parle toujours de l'avortement comme d'un échec, de quelque chose de négatif. Mais il y a plein d'avortements qui sont des étapes positives dans l'histoire des femmes, parce qu'à un moment donné, une femme a décidé de se libérer d'une contrainte parentale, d'une contrainte maritale, d'une exigence quelconque. Elle a décidé de dire non à sa mère, non à son mari, non à tel ou tel homme. Elle a décidé de faire un choix et de poser un acte libre. Et puis, un avortement, ça arrive à qui?*»

À des femmes jeunes, en bonne santé, qui sont désirables et sexuellement actives. Puis qui ont un problème de parcours. Mais qui sont fécondes. Ce n'est quand même que des bonnes nouvelles. Il faut changer le discours et arrêter avec ce misérabilisme et cette dramatisation. L'avortement, c'est une étape dans l'histoire de la fécondité de la femme. Ni plus ni moins.»

Sortir l'IVG du Code pénal: indispensable!

Si la sortie de l'IVG du Code pénal est à ce point indispensable pour elle, c'est aussi parce qu'elle va participer à cette

dé dramatisation. «*Ce n'est pas la même chose de dire: c'est interdit, sauf si. Que de dire: c'est autorisé, sous certaines conditions.*» Éternelle optimiste, Dominique Roynet y croit. À condition d'agir maintenant, car les anti-choix sont en embuscade, prêts à flirter sur n'importe quelle nouvelle mode pour distiller leur discours nauséabond. Preuve en est le site www.sauvezpikachu.com surfant sur la vague du jeu PokemonGo pour instrumentaliser les jeunes filles. «*Les femmes, elles ont lu tous ces sites anti-IVG avant de venir nous voir dans les plannings, ces sites qui racontent des horreurs. Et ça fait des dégâts.*»



Les stratégies de communication des anti-choix

Ceux qui s'opposent au droit des femmes à décider de leur corps et d'elles-mêmes pratiquent différentes stratégies pour parvenir à leurs fins: imposer une grossesse non désirée en donnant plus de valeur à un amas de cellules qu'à la vie d'une femme.

Par Amandine Mathy
Maître en Gestion culturelle et mémorante en
Master Sciences des religions et de la laïcité

1 DOC 53
0881/001, *Proposition de loi modifiant le Code pénal en matière d'avortement*, 2^e sess., 53^e lég., Belgique, 22 décembre 2010.

2 Esther, «Afterbaiz, le site anti-IVG déguisé qui cherche à vous baisser», mis en ligne sur www.mademoizelle.com, le 19 juillet 2016.

Pour ce faire, ceux qui prétendent défendre la vie tentent d'instaurer des lois contournant le droit à l'avortement et pratiquent la désinformation en se faisant passer pour des scientifiques, voire des pro-choix. Ayant compris qu'une confrontation directe engendrerait sans doute une vive réaction de la population, les anti-choix agissent par des voies qui leur semblent plus subtiles. Récemment, les propositions du CD&V sur l'octroi d'un statut pour l'embryon ont provoqué un tollé justifié, même si la partie n'est pas encore gagnée. L'extrême droite aussi s'exerce

au contournement législatif, comme en 2010 quand la Vlaams Belang Alexandra Colen dépose une proposition de loi inversant la procédure de recours à la clause de conscience: ce ne serait plus le refus de pratiquer une IVG qui devrait être explicitement signalé par le personnel médical, mais le consentement du praticien qui serait exigé par écrit et à chaque IVG¹ ! Il est aisé de voir où cela mènerait...

Honte aux salopes

Dans l'espace public, les anti-choix n'hésitent plus à agir directement auprès des femmes, par des manœuvres de désinformation et de culpabilisation. Aujourd'hui, on trouve sur le web des sites comme afterbaiz.com qui, sous ses airs décontractés, pratique le *slut-shaming* (honte aux «salopes»)². Ce site est, de fait, une initiative d'Émile Duport, militant actif contre le droit à l'IVG et porte-parole du mouvement Les survivants, dont les

membres s'identifient à des rescapés de l'avortement... Non contente de son clip officiel «C'est quoi l'histoire» mis en ligne le 20 juin dernier, cette mouvance vient de lancer un nouveau site mobile qui propose aux jeunes de «Sauver Pikachu», entendez sauver

«l'œuf» qu'une vilaine fille enceinte veut tuer dans son ventre³...

Si cette stratégie n'étonne pas de la part d'un groupe directement lié à l'organisation française La manif pour tous, la Belgique n'est pas en reste.

3 Pikachu a depuis pris sa revanche: <http://revanchede-pikachu.toile-libre.org>, NDLR.

Les anti-choix n'hésitent plus à agir directement auprès des femmes, par des manœuvres de culpabilisation.





4 Femke Van Garderen, « "Ik ben zwanger, wat nu?": omstreden anti-abortionscampagne rolt zich uit », dans *De Morgen*, le 18 février 2016 et mis en ligne sur www.demorgen.be.

5 « Le commencement de la vie », sur www.fondationlejeune.org.

6 Fondation Jérôme Lejeune (éd.), *A student's guide to bioethics*, Philadelphie, Jérôme Lejeune Foundation, 2012.

La Fondation Lejeune, le faux nez de l'extrémisme réactionnaire

La fondation Jérôme Lejeune est l'un des bras les plus puissants et les

plus fortunés de cette mouvance réactionnaire. Si feu le Pr Lejeune était un généticien de renom, découvreur du gène responsable de la trisomie 21, son message et celui de ses successeurs tire à boulets rouges sur les femmes et les défenseurs de la planification familiale, déclarant sans rire que la « période prénatale est devenue l'une des plus dangereuses au cours de la vie⁵ ». Jouant sur l'émotion et la culpabilisation, la mise en ligne de très nombreuses photos d'enfants trisomiques poursuit un seul objectif : assimiler l'avortement à un crime, à un meurtre. Organisant des auditions au Conseil d'État, à l'Assemblée nationale ou encore au Sénat, la Fondation Lejeune est active au plus haut niveau. Le fait que la fille du professeur Jérôme Lejeune soit l'épouse d'Hervé Gaymard, bras droit du candidat à la présidentielle de 2017 d'Alain Juppé, démontre à quel point ces anti-choix sont actifs et influents, également dans l'éducation, via la diffusion de manuels de bioéthique, véritables outils de désinformation⁶.

La face cachée de l'Institut européen de bioéthique

En Belgique, leur pendant a choisi un titre ronflant et fallacieux. L'Institut européen de bioéthique (IEB) affirme dans sa charte « *apporter une information fiable et susciter une réflexion la plus large possible* », mais répand exactement les mêmes thèses que la Fondation Lejeune. En vue de surveiller les avancées biomédicales ainsi que la législation qui les accompagne, l'IEB organise colloques, conférences, formations, conférences de presse, actions de lobbying; le tout superbement mis en ligne sur un site web digne d'une institution internationale. Les fiches didactiques soutiennent que « *l'avortement provoqué est la suppression volontaire de la vie de l'embryon ou du fœtus* », sans aucune distinction entre l'IVG et l'interruption médicale de grossesse, par exemple. Non content de prétendre que l'avortement par aspiration est pratiqué sur un fœtus « *préalablement démembré* », l'IEB présente le stérilet comme une méthode d'avortement qu'il définit comme « *un dispositif placé dans la cavité utérine provoquant un avortement très précoce* »! Les thèses de l'IEB sont la copie conforme de celles du Pr Lejeune: « *Le fœtus ne diffère du bébé que par son stade de croissance* »; « *L'embryon dispose de la totalité de son patrimoine génétique* ». La conclusion prend la forme d'une sentence finale: « *Le droit de la femme à supprimer son enfant serait-il plus fort que le droit de l'enfant à vivre?* »

Dans ce combat d'arrière-garde, l'IEB « *peut compter sur l'expertise du comité scientifique dont les membres émanent*

de différentes universités belges et étrangères ». On y trouve Jean-Marie Le Mené, qui n'est autre que le président de la Fondation Jérôme Lejeune⁸. Malgré leurs blouses blanches et leurs titres honorifiques⁹, ce sont souvent des militants d'un certain âge, majoritairement actifs dans des groupes comme Euthanasie Stop¹⁰, La marche pour la vie ou Action pour la famille, ce qui n'empêche pas des liens évidents avec certains diocèses et autres *officines religieuses*¹¹.

Citons pour terminer, au sein de l'IEB, Philippe Anthonozi, professeur d'histologie, d'embryologie et de cytogénétique des facultés de médecine à Tours, président de l'association Magnificat; un de ses projets a été encouragé par le pape Jean-Paul II afin de « *contribuer à la défense de la vie humaine, de la conception à la mort naturelle* »¹².

7 « L'avortement provoqué », fiche didactique n°7, mise en ligne sur www.ieb-eib.org, le 6 décembre 2012.

8 Jean-Marie Le Mené, « *Ne sacrifions pas la désacralisation de la vie!* », tribune parue dans *Le Figaro* et mise en ligne sur www.fondationlejeune.org, le 26 novembre 2014.

9 Michel Ghins et alii, « *Euthanasie, on s'expose à de dangereuses dérives* », carte blanche parue dans *Le Soir*, 7 décembre 2004, p. 17.

10 Éléonore Delwaide, « *Raisonne-t-on de la même façon à 20 ans qu'à 60?* », mis en ligne sur www.euthanasiestop.be, le 17 avril 2013.

11 Ainsi trouve-t-on Pierre-Olivier Arduin sur www.diocese-frejus-toulon.com.

12 « *Magnificat. Accueillir la vie* », sur <http://pastorale-familiale.free.fr>.

Leur stratégie consiste à jouer sur la peur, la désinformation et la manipulation d'éléments scientifiques.

Si les organisations anti-choix d'obéissance religieuse avancent le plus souvent masquées, leur stratégie consiste à jouer sur la peur, la désinformation et la manipulation d'éléments scientifiques. Aujourd'hui, ce cocktail délétère a malheureusement un certain impact, notamment auprès d'une population jeune et peu informée, surtout celle qui picore sur les réseaux sociaux les éléments de sa vision du monde et qui est très sensible à l'émotion superficielle.

La ritournelle des notables religieux

Les autorités religieuses ont de tous temps influé sur le caractère licite de l'avortement provoqué. L'étouffante hégémonie exercée par le catholicisme sur les esprits, les institutions et la vie quotidienne s'atténuait en Belgique à un rythme accéléré après 1990.

Par Jean-Jacques Amy
Faculté Geneeskunde en Farmacie - Vrije Universiteit Brussel

Le vote par le Parlement, cette année-là, d'une loi dé penalisant partiellement l'avortement cristallisa la conscientisation laïque qui se poursuit dans la fraction, largement majoritaire, de la population belge originellement de cette obédience.

Église catholique: «un crime»

Depuis 1869, la doctrine catholique concernant l'avortement n'a pas varié: il est interdit, même en cas de menace pour la vie de la femme. L'Église considère que la vie humaine est sacrée dès la conception.

La séparation du civil et du religieux est réfutée par certains. En 2011, le primat de Belgique, André Léonard, critiquait le Parlement pour s'être arrogé «le droit de décider par vote majoritaire du sens de la sexualité, [...], de la qualité des embryons méritant ou non d'être respectés, etc.» À cette époque, Benoît XVI avait

réprouvé les lois «qui non seulement permettent, mais parfois même favorisent l'avortement, pour des motifs de convenance ou des raisons médicales discutables [sic!]». En décembre 2015, le nouvel archevêque, Jozef De Kesel, s'était opposé à ce que des interruptions volontaires de grossesse soient pratiquées dans des hôpitaux du réseau Caritas Catholica, bien que ces derniers soient subventionnés par les pouvoirs publics. Le 18 février 2016, à l'encontre des recommandations de l'ONU, le pape François, traitant du virus Zika qui provoque la microcéphalie et d'autres malformations fœtales, déclarait que «l'avortement n'est pas un mal mineur, [mais] un crime». Ce pince-sans-rire avait ajouté que «Paul VI, pape de 1963 à 1978, avait permis à des religieuses d'utiliser au Congo des contraceptifs parce qu'elles étaient violées par des militaires» mais que «ces cas exceptionnels ne remettent[ai]ent pas en cause la doctrine du Vatican, qui a toujours combattu l'avortement

et la contraception, sans les mettre au même niveau de faute». Rapelions ici que des religieuses, violées en 1960 par les mutins de la Force publique du Congo, furent avortées dans le service de gynécologie de la Katholieke Universiteit Leuven. Le 25 mai dernier, François, se référant aux «valeurs pérennes humaines et chrétiennes [sic!]» prônait «l'accompagnement du fœtus en tant que patient, même dans les conditions pathologiques les plus extrêmes».

En dépit de la sécularisation en cours, la Belgique connaît à nouveau une confrontation entre partisans de la dé penalisation et opposants. L'Église soutient le mouvement «Un de nous» qui milite pour la reconnaissance des embryons comme personnes humaines. Des organisations appartenant au courant le plus réactionnaire, voire fascisant, de l'idéologie catholique, regroupant beaucoup de jeunes rejetant les idées de mai 1968, et disposant de gros soutiens financiers, tentent de faire revenir l'opinion publique sur son approbation de l'avortement médicalisé. Les «marches pour la vie» à Bruxelles furent suivies de contre-manifestations de défenseurs du libre choix. La plateforme *Abortionright!* fut créée pour ne pas laisser le champ libre sur Internet aux militants anti-avortement.

Église orthodoxe et Églises réformées: solidarité anti-choix

L'Église orthodoxe, jusqu'alors plutôt tolérante sur ce sujet, reprend le discours sur la contraception et l'avortement de l'Église de Rome.



Elle recherche l'alliance avec cette dernière et les Églises protestantes pour défendre des valeurs telles que «la famille, l'éducation des enfants, l'indissolubilité du mariage, la valeur de la vie humaine dès sa conception jusqu'à la mort». Le pape François et le patriarche de Moscou, Kirill, le 12 février 2016, ont affirmé vouloir rapprocher leurs deux Églises pour défendre les «racines chrétiennes» de l'Europe, lutter contre l'avortement et l'euthanasie, défendre le mariage «entre un homme et une femme», et mieux diffuser le «message chrétien». La protection de l'embryon dès la conception, même lorsque la vie de la femme est en danger, constitue



une priorité. Les Églises protestantes évangéliques, notamment pentecôtistes, de plus en plus influentes, agissent de même. Des alliances formelles, entre divers courants religieux, témoignent d'une consolidation du front anti-choix

Judaïsme: pas de «convenance personnelle»

Pour le grand rabbin Albert Guigui, l'éthique juive puise son essence dans les textes du Pentateuque et du Talmud. Dans ce système, les édits

religieux dictent la morale. Le respect de la vie humaine est absolu, mais il est accordé plus de valeur à celle de la femme enceinte qu'à l'existence du fœtus. L'avortement constitue une «*absurdité*», même s'il n'est pas assimilé au meurtre; il n'est autorisé – jusqu'au terme de la grossesse – que si sa poursuite représente un danger pour la vie de la femme. Des raisons économiques, sociales, morales, de nature eugénique ou de «*convenance personnelle*» ne sauraient être retenues. Pour appuyer ses dires, Guigui ne fait référence qu'à deux phrases de la littérature talmudique (Michna Oholoth VII,6) et à des écrits de Moïse Maïmonide (1135-1204). La complexité de l'interruption de grossesse semble échapper à ce dignitaire religieux qui n'hésite pas à se joindre aux intégristes catholiques opposés à l'avortement légal.

À la croisée des chemins

Alors que vient de naître en Europe le premier enfant microcéphale suite à une infection intra-utérine par le virus Zika, le continent vit sous la menace d'un retour du religieux et des conservatismes. Le débat autour de l'IVG s'est ravivé. En Hongrie et en Pologne, l'accès à cette intervention a été sévèrement limité par les gouvernements ultraconservateurs en place. En France et au Luxembourg, par contre, l'IVG, en tant que matière relevant de la santé publique, est totalement dé penalisée depuis peu. Notre pays est à la croisée des chemins. Des groupements «pour la vie», très actifs ces

Des alliances formelles, passées outre-Atlantique entre divers courants religieux, témoignent d'une consolidation du front anti-choix.

dernières années, ont bénéficié du soutien de notables religieux comme Mgr Léonard, l'imam Mustapha Kastit et le grand rabbin Guigui. Des groupes apparentés ont instigué le dépôt de propositions de loi visant à humaniser le deuil des couples confrontés à la perte d'une grossesse, pleinement conscients que pareilles modifications pourraient remettre en cause nombre d'IVG. Le CAL et l'UVV s'emploient à convaincre les parlementaires de sortir l'avortement du Code pénal. Ce combat, décisif pour les droits des femmes et pour la laïcité, doit être gagné. 

Une interview de Catherine Ardit

« Dire qu'on a cru que c'était réglé... »

Catherine Ardit fut l'une des signataires du célèbre « Manifeste des 343 salopes ». Aujourd'hui, elle témoigne... et s'inquiète.

Propos recueillis par Yves Kengen
Directeur de la publication

Le 5 avril 1971, *Le Nouvel Observateur* publiait un brûlot sous le titre « La liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter" ». À l'époque, elles encouraient une peine de prison, mais étaient bien décidées à faire changer la loi. Le texte, rédigé par Simone de Beauvoir, clamait qu'« *un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.* »

Catherine Ardit a bien voulu nous rencontrer. Elle témoigne, avec gravité mais sans se départir d'un sourire contagieux et irrésistible.

Espace de Libertés : Vous étiez fort jeune à l'époque...

Catherine Ardit : Oh oui, j'avais 19 ans... J'étais donc mineure, puisqu'à l'époque la majorité était toujours à 21 ans. On pouvait faire un avortement en Angleterre ou en Suisse, mais c'était très cher et je n'avais pas du tout les moyens de cela. Donc j'ai été obligée de passer par une personne qui faisait ça, d'ailleurs d'une façon assez formidable, en banlieue, pour aider les femmes qui étaient en difficultés.

C'était artisanal ?

Oui, avec une sonde, enfin bon... ça a été fait dans des conditions vraiment épouvantables et j'ai failli y passer! Je suis arrivée à l'hôpital, on m'a fait un curetage, etc. Je me

vidais complètement de mon sang, on m'a récupérée, mais ça a été une épreuve extrêmement douloureuse, tant sur le plan physique que psychique.

Pourquoi psychiquement ?

Parce que tel que c'était fait dans ces conditions-là, c'est une espèce de charcutage. Cela dit, je ne lui en veux pas du tout à cette dame, parce qu'elle le faisait vraiment pour venir en aide ; mais il n'y avait pas d'antibiotiques, il n'y avait rien...

Qui vous a tiré d'affaire, alors ?

Je suis allée à l'hôpital de la Cité universitaire, ils ont été formidables, on m'a sauvée et j'ai pu sortir. Et quand j'ai eu connaissance de l'appel à ce manifeste, via une journaliste du *Nouvel Obs* qui m'a proposé de le signer, j'ai dit: « *Oui, oui, je veux absolument signer!* » Bien sûr, c'est absolument terrible ces choses-là, il ne faut vraiment plus que ça continue, parce que les femmes risquent leur vie! Plus tard, j'ai eu un fils et j'ai trouvé que c'était la chose la plus merveilleuse au monde d'avoir un enfant désiré. Et cela, c'est fondamental! Une femme doit pouvoir choisir à quel moment elle veut un enfant et à quel moment elle n'en veut pas. C'est sa vie, c'est son corps, ça lui appartient. Et ce qui me choque énormément, c'est de voir que ce pour quoi on s'est battues... ça rétrograde partout! Jamais je n'aurais pu imaginer cela il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, ça me rend folle.

Parce que vous vous sentez impuissante ?

Mais oui, bien sûr! Si ce n'est qu'on peut témoigner. C'est la seule chose que je puisse faire, et c'est très important.

Mais finalement, vous avez gagné, puisque la loi a été votée en 1975...

Simone Veil s'est battue de manière formidable.

Vous l'avez rencontrée à l'époque ?

Non, non.

Il n'y a pas eu de réunion des signataires, de sortie publique ?

Oh! Moi j'étais une toute jeune actrice à l'époque, je n'étais pas une militante active. Je voulais absolument participer à cela, mais après je n'ai fait partie d'aucun mouvement.

Et ensuite, on ne vous en a plus jamais reparlé ?

On m'en reparle maintenant, beaucoup plus! Pendant assez longtemps, on a pensé que c'était une affaire réglée, en France en tout cas. Une femme pouvait procéder à un avortement sans trop de difficultés et dans de bonnes conditions sanitaires, remboursée par la Sécu, etc. Mais depuis quelques années, on voit bien les tentatives de faire régresser la société. C'est pour cela qu'on en reparle. Parce que cela se complique de nouveau, l'accès à l'avortement devient plus difficile

¹ C'est en janvier 1975 que fut finalement adoptée la « loi Veil » dépenalisant l'avortement jusqu'à dix semaines de grossesse (douze semaines d'aménorrhée), délai qui fut porté à douze et quatorze semaines en 2001.



baisser les bras, il faut parler, témoigner. Je trouve que les femmes aujourd’hui sont très mal traitées, d’une manière générale !

Vous trouvez qu'on régresse aussi dans la manière dont on considère les femmes et leurs droits en général ?

Ah oui ! Dans les jeunes générations, on traite très mal les jeunes filles. Il y a un manque de respect à leur égard qui est extrêmement préoccupant. Dans certains milieux, il y a un manque flagrant d'éducation...

Vous craignez que cela fasse boule-de-neige ?

qu'avant. Il n'y a pas qu'en France ! On le voit également dans d'autres pays européens. Et c'est très inquiétant ! Ceci dit, en ce moment, il n'y a pas que ça qui est inquiétant... Il y a beaucoup de choses qui régressent. Du coup, on est peut-être moins attentifs à l'avortement et ça passe au second plan des préoccupations du grand public. Ça fait partie du lot. C'est pour cela qu'il ne faut pas

J'espère que non, mais par moment, je constate que même les jeunes filles se mettent elles-mêmes dans une position de réserve, de passivité, ce n'est quand même pas normal ! Alors évidemment, moi je suis de la génération 68, on cherchait la liberté, c'était exactement l'inverse. Alors on se demande : « Qu'est-ce qui se passe, pourquoi est-ce comme ça maintenant ? »

Peut-être faudrait-il lancer un nouveau manifeste ?

Certainement, mais il faut que ce soient les jeunes générations qui le lancent ! Moi, je suis derrière ! J'aime-rais bien qu'il y ait quelques jeunes filles qui décident de faire bouger les choses ! Mais c'est vrai que l'actualité, les attentats, c'est effrayant et cela préoccupe tout le monde. D'autant que personne ne semble avoir la solution... Du coup, les problèmes éthiques sont mis en veilleuse. Mais il ne faut pas mettre la préoccupation des femmes de côté pour autant.

Pensez-vous qu'on puisse attribuer cette érosion de l'image de la femme à un islam intolérant ?

Oui, sans doute, mais c'est très difficile parce qu'il ne faut pas faire d'amalgame, c'est très compliqué de parler de tout cela. Surtout que selon ce qu'on dit, l'extrême droite monte, et ça c'est pire que tout. C'est donc très délicat d'en parler.

Pour vous, le port du voile, c'est une marque de soumission ?

Pour moi, c'est une vraie régression. Les femmes de ma génération, les Algériennes, elles n'étaient pas du tout favorables à cette « mode » ; et si elles sont venues en France, c'est justement pour échapper à cela. Elles étaient très heureuses d'avoir cette liberté ! Quand elles voient leur fille, ou leur petite-fille, porter le voile, pour elles c'est encore plus terrible. Parce que là, pour le coup, c'est une régression épouvantable !

Il y a quand même des jeunes femmes qui revendentiquent cela comme une expression de leur liberté...

Je ne me l'explique pas. Pour moi, c'est évidemment un enfermement et certainement pas une liberté. C'est le contraire de la liberté. Donc, est-ce que c'est de la provocation ? Peut-être. Pour d'autres, le fait est qu'elles ne peuvent pas faire autrement parce qu'elles vivent dans des milieux où si elles ne se conforment pas à ce rite, on les traite de prostituées et c'est donc la seule manière pour elles de se comporter. Elles ne peuvent pas faire autrement. Et ça prouve bien l'enfermement, même si elles en sont conscientes. C'est très grave.

Donc, vous n'êtes pas très optimiste pour l'avenir ?

Si, je préfère être optimiste quand même, parce que c'est comme ça qu'on avance. Les pessimistes ont toujours raison. Mais ce sont les optimistes qui font avancer les choses. Donc, il faut être optimiste. Même si, fondamentalement, on ne l'est pas. Au moment de la guerre, on ne pouvait être que pessimiste. Puis on l'a gagnée, la guerre ! Je pense qu'à un moment ou l'autre, des jeunes vont émerger et prendre les choses en main et rétablir la primauté de la raison. 

Droit à l'avortement: une Europe à plusieurs vitesses

Le corps des femmes... Chaque été, il fait l'objet d'une attention éditoriale particulière entre les conseils «plage et soleil» d'une certaine presse féminine et les articles qui entraînent invariablement le lecteur vers une explication plus ou moins réussie du plaisir féminin. En cette rentrée 2016, parlons encore du corps des femmes. Ou plutôt, parlons de la liberté des femmes à disposer de leur corps, et plus précisément de ce droit à l'avortement qui ne vient toujours pas.

Par Julie Pernet
Déléguée «Europe et International» - CAL

En Europe mais aussi en Belgique, le corps des femmes reste un enjeu politique, un terrain de lutte entre ceux qui lui reconnaissent une dignité propre et ceux qui, sous prétexte de protéger «la vie», tentent de lui imposer des vues d'un autre âge. Au sein de l'Union européenne, la situation reste très inégale en matière de droit à l'avortement.

Vous avez dit progressiste?

Si l'on compare la situation actuelle en Belgique à celle –dramatique– de Malte, d'Irlande, d'Italie ou de Pologne, il est très facile de constater l'étendue de nos droits et de croire à la pérennité de nos acquis. Et pourtant. Malgré la dépénalisation partielle de l'IVG en 1990, la Belgique n'en a pas fini avec la culpabilisation et la stigmatisation des femmes qui avortent. L'avortement est en effet toujours ins-

crit dans le Code pénal comme «*crime contre l'ordre des familles et la morale publique*», ce qui est particulièrement anachronique et ignorant de ce que l'avortement est réellement: une question de choix et un acte de santé publique.

Grâce à ses positions en matière d'égalité des droits, la Belgique a longtemps figuré en tête des pays progressistes. À l'heure où les attaques des conservateurs de tout poil se multiplient en Europe, il est urgent pour la Belgique de se distinguer à nouveau en faisant de l'avortement un véritable droit et pas seulement une concession faite aux femmes «*en situation de détresse*».

Quand les voisins montrent l'exemple

Deux États voisins ont ouvert la voie. En France, la loi Vallaud-Bel-

kacem du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le droit à l'IVG en supprimant la condition de «détresse avérée» exigée par la loi de 1975 et en sanctionnant toute entrave à l'information sur l'IVG. Cet amendement a ouvert l'avortement non plus seulement aux femmes enceintes «que leur état place en situation de détresse», mais bien à toute femme «qui ne veut pas poursuivre

du droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse pour toutes les femmes, en France, en Europe et dans le monde». C'est une avancée symbolique majeure qui modifie la perception de l'acte mais également celle de la femme qui y a recours: celle-ci n'est plus nécessairement une victime qu'il convient d'assister mais bien une personne autonome et décisionnaire capable de poser un choix.



une grossesse». En novembre 2014, quarante ans après l'ouverture des débats parlementaires à l'initiative de Simone Veil, l'Assemblée nationale française a également voté une résolution réaffirmant «*l'importance*

Récemment, le Luxembourg a également avancé vers une meilleure reconnaissance du droit à l'avortement par trois évolutions majeures: en supprimant, comme la France, la notion de détresse auparavant

1 Voir par exemple la campagne antichoix «SOS Femmes enceintes» qui se présente comme un service d'écoute neutre mais selon laquelle l'avortement favorise pêle-mêle: l'apparition de cancers divers, la maltraitance des enfants, les idées suicidaires, la confusion identitaire et même la mort par homicide!

2 En 2011, le gouvernement hongrois a lancé une vaste campagne contre l'avortement dans le métro à Budapest, avec une partie des fonds alloués par les programmes européens.

3 Près de 80 % des médecins et gynécologues italiens refusent de pratiquer l'IVG, ce qui pose de graves difficultés d'accès en pratique.

4 En Espagne, le consentement parental est obligatoire pour les mineures depuis 2015.

nécessaire pour justifier l'acte, mais également en rendant facultative la deuxième consultation psychosociale pour la femme majeure qui n'a, en outre, plus besoin de confirmer par écrit sa détermination à avorter.

Pourquoi l'avortement doit devenir un droit

Reconnaitre l'avortement comme un droit, c'est symboliquement rendre aux femmes la liberté de décider par elles-mêmes de la manière de disposer de leur corps et de gérer leur vie. C'est arrêter de les infantiliser pour les rendre maîtresses d'un choix intime souvent difficile à prendre. C'est aussi la seule manière de se prémunir contre les attaques toujours plus virulentes des organisations antichoix qui, à l'instar de leurs homologues américaines, cherchent maintenant moins à interdire officiellement l'IVG qu'à en restreindre les conditions d'accès là où il est encore possible.

En Europe, cette stratégie de «multiplication des obstacles» progresse dans de nombreux pays: intimidation des femmes devant les cliniques qui pratiquent l'avortement

(au Royaume-Uni et en Belgique par exemple); campagnes de désinformation sur l'avortement et ses conséquences par des groupes antichoix (comme en France¹) ou par le gouvernement (comme en Hongrie²), poursuites judiciaires pour celles qui avortent «illégalement» (en Irlande du Nord par exemple); encouragement des médecins à refuser de pratiquer l'IVG et à devenir

«objecteur de conscience» (comme en Italie³); adoption de dispositions légales restrictives (en Espagne par exemple⁴), déremboursement partiel de l'IVG (comme au Portugal), etc. La liste est longue.

Mais dans ces pays également, de nombreuses organisations et activistes se battent pour protéger les acquis ou étendre les droits. Au Royaume-Uni, une vingtaine d'associations demandent depuis le début de l'année la dépénalisation totale de l'avortement, qui reste actuellement possible d'une peine de prison à vie lorsqu'il est réalisé hors des conditions définies par l'*Abortion Act* de 1967 (accord nécessaire de deux médecins). En Irlande, où l'interdiction de l'avortement est encore la règle et l'autorisation l'exception, la comédienne Gráinne Maguire a décidé d'utiliser l'humour pour dénoncer une législation rétrograde et humiliante. Depuis plusieurs jours, de nombreuses Irlandaises tweetent les détails de leur cycle menstruel à l'attention du Premier ministre, visiblement inquiet de contrôler l'appareil reproductif de ses citoyennes.

Aux côtés de ces infatigables activistes, nous demandons au gouvernement belge de montrer l'exemple en donnant définitivement aux femmes ce droit qui, tout comme leur corps, leur appartient. 



L'entretien de Pierre Jassogne avec Justine Lacroix

«On assiste à une régression des droits de l'homme»

Les droits de l'homme suscitent de plus en plus la contestation. Avec Jean-Yves Pranchère, Justine Lacroix analyse cette généalogie du scepticisme démocratique.

Espace de Libertés : Pourquoi fallait-il étudier et analyser ce procès des droits de l'homme ?

Justine Lacroix : On assiste depuis les années 1980, particulièrement en France, à une remise en cause du vocabulaire des droits de l'homme. Un certain nombre d'auteurs très présents dans l'espace public comme Marcel Gauchet ou Pierre Manent ont émis de plus en plus de doutes sur l'usage que nous ferions des droits de l'homme. Il faut insister sur le fait que c'est l'usage fait des droits de l'homme qui est remis en cause, et non ces derniers en tant que tels. L'idée est que nos démocraties ne reconnaîtraient comme seul principe régulateur que celui des droits de l'homme, ce qui conduirait à une forme de dilution de la communauté politique et à un affaiblissement de l'engagement civique. Au-delà de la sphère intellectuelle, la dénonciation du «droit de l'hommisme», terme forgé par Le Pen, a été reprise dans la sphère politique par d'autres personnalités à l'instar de Jean-Pierre Chevènement ou Nico-

las Sarkozy pour fustiger une attitude qui serait celle de ceux qui camperaient uniquement sur les principes des droits de l'homme, sans se soucier des contraintes qui pèsent sur l'action politique des États. Le même mouvement a été observé lors des débats entourant le «mariage pour tous» en 2013, où l'on a vu, à nouveau, une dénonciation du lexique des droits de l'homme.

Partant de ce débat, vous avez décidé de remonter dans l'histoire pour étudier la diversité des critiques qui ont été adressées aux droits de l'homme...

Ces critiques commencent dès 1790. Ce sont celles que formule le conservateur britannique Edmund Burke où il dénonce des droits abstraits, coupés des réalités concrètes. C'est une critique qui va faire florès dans toute l'Europe et qui est reprise notamment par les romantiques allemands. Elle sera suivie par les critiques contre-révolutionnaires, carrément réactionnaires, et plus seulement conservatrices, articu-

lées par Joseph de Maistre et Louis de Bonald au début du XIX^e siècle. Mais il faut souligner que la critique des droits de l'homme n'est pas l'apanage d'une pensée conservatrice ou réactionnaire. On rencontre aussi des critiques révolutionnaires, à l'instar de celles adressées par Karl Marx qui remet en cause la déclaration de 1789 parce qu'elle sacrifie, à ses yeux, le droit de propriété. Il existe aussi une critique progressiste comme celle de Jeremy Bentham. Ces différentes critiques se développent très vite et surtout, elles couvrent un spectre politique très large.

Dans la critique contemporaine, quelle est la place des critiques de ces auteurs du passé. Sont-elles reprises massivement ?

Elles ne sont pas revendiquées en tant que telles. Peu de gens se réclament de la pensée conservatrice d'Edmund Burke. En revanche, on constate dans les critiques faites sur l'usage de droits de l'homme dans les démocraties contemporaines, la permanence de certains griefs. Notamment l'idée selon laquelle les droits de l'homme seraient une idée antipolitique qui risquerait de dissoudre la communauté civique. Une idée qu'on rencontre par exemple chez Carl Schmitt, le juriste proche du régime nazi, qui considérait les droits de l'homme comme des droits abstraits qui ne se préoccupent que de l'individu, en oubliant les exigences de la collectivité nationale. Cette dernière idée est déjà présente, sous des formes différentes, chez Maistre ou Burke. Ces arguments se retrouvent dans un certain nombre de critiques contemporaines. Du côté de

la gauche radicale, certains réactivent la critique du jeune Marx en dénonçant dans les droits de l'homme une vision néolibérale du monde et de la société, celle de l'entrepreneur libre de mener ses affaires sans restriction. Les tenants de cette dernière critique s'inquiètent d'une politique des droits de l'homme qui signifierait, à leurs yeux, l'abandon de toute politique ambitieuse de redistribution sociale et de transformation de la société.

Du point de vue historique, on assiste pourtant au XX^e siècle à l'élevation, par certains, des droits de l'homme au niveau d'une religion laïque. Le terme est d'ailleurs d'Elie Wiesel. Mais qu'est-ce qu'il y a derrière cette religiosité toute rhétorique ?

Le véritable renouveau des droits de l'homme au niveau politique ne s'opère pas tant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme on a tendance à le penser, mais plutôt, comme l'a montré l'historien américain Samuel Moyn, durant les années 1970. Ce dernier a montré que la Déclaration universelle de 1948 n'a pas du tout eu le retentissement que l'on croit. Selon lui, les droits de l'homme se sont vraiment imposés dans les discours politiques à partir des années 70. En effet, c'est le moment où l'on cesse de croire qu'une transformation révolutionnaire de la société soit possible. C'est un moment aussi où l'on voit l'essor d'organisations comme Amnesty International et où s'affirme l'écho des dissidents de l'Europe de l'Est. C'est un renouveau tel que certains effectivement vont parler à leur sujet de «nouvelle religion»

séculière pour indiquer qu'au fond, ce serait la seule utopie, le seul dénominateur commun sur lequel nous parviendrions tous à nous entendre à l'échelle de la planète. Cependant, il me semble qu'il faut rester prudent quant à l'expression de «religion», étant donné que les droits de l'homme ne sont pas un dogme. Ils sont par essence indéterminés. Ils sont le produit de luttes politiques. Quant à l'expression de religion séculière, elle a été utilisée initialement pour définir les totalitarismes. Tout cela laisse très perplexe.

Vous rappelez aussi à quel point les droits de l'homme, y compris en Europe, restent une idée très minoritaire...

Il faut relativiser la domination supposée des droits de l'homme. Prenons des exemples concrets : les atteintes à l'état de droit en Hongrie et en Pologne, une situation très mitigée quant au respect des droits de l'homme en France

comme l'a montré un récent rapport du Conseil de l'Europe, la situation des réfugiés, l'état des prisons... Les droits de l'homme sont très loin d'être respectés partout. On assiste plutôt à une forme de régression des droits qu'à leur prolifération. D'où la nécessité de confronter les intuitions de la philosophie politique à la réalité empirique. Les militants des droits de l'homme doivent tenir bon aujourd'hui, au regard des risques de régression auxquels on assiste y compris en Europe. Je reste très dubitative devant le succès de l'expression «droit de l'hommisme». Si nous croyons que le respect des droits doit rester la boussole de notre action politique, alors oui, nous sommes «droits de l'hommiste».

Actuellement, on voit un certain nombre de mesures sécuritaires prises au nom de la défense de l'État de droit ou en fonction de principes relevant des droits humains. Qu'en pensez-vous ?

Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère : «Prendre les droits de l'homme au sérieux suppose aussi de comprendre les objections qui leur sont adressées.»



DR

Tout cela relève d'un équilibre à trouver entre la liberté individuelle et l'exigence de sécurité. On ne peut pas opposer de façon naïve sécurité et droits de l'homme. Tout simplement parce que le droit à la sûreté fait partie de la Déclaration des droits de l'homme. Maintenant, des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence en France portent atteinte à un certain nombre de libertés individuelles. C'est pour cela que tous ceux qui croient aux principes des droits de l'homme doivent être extrêmement vigilants aujourd'hui. Il faut éviter par tous les moyens une dérive à l'américaine où, après le 11 septembre, on a vu l'adoption du *Patriot Act* qui portait atteinte aux libertés individuelles.

Pour éviter ces atteintes, vous enappelez à une conception «politique» des droits fondamentaux...

En effet. Une conception «politique» des droits de l'homme renonce à s'interroger sur les fondements des droits, et cesse de se demander si nous avons naturellement ou pas des droits. Une conception politique estime que les droits sont engendrés par l'action coopérative des hommes entre eux. Les droits de l'homme ne sont pas inscrits de toute éternité dans la nature de l'être humain, c'est quelque chose que nous créons, que nous inventons par des pratiques politiques, ce qui fait d'eux une pratique indéterminée. Il n'est pas possible de faire un catalogue fixé une fois pour toutes des droits fondamentaux reconnus. Tout simplement parce qu'ils naissent de notre action politique. Cela invite à les considérer

comme le produit de luttes politiques, inscrits dans des moments particuliers, dans des communautés déterminées en refusant toute forme de fondamentalisme des droits. Une conception «politique», c'est aussi une conception réflexive, qui est consciente que ces droits peuvent faire l'objet de manipulation ou d'instrumentalisation. On l'a vu avec la rhétorique guerrière d'un George W. Bush qui s'est caché derrière le paravent de la défense des droits de l'homme pour mener une politique impérialiste. Il faut refuser tout angélisme sur cette question. Le concept des droits de l'homme peut être perverti et nous devons à chaque fois réfléchir aux conséquences d'une «politique des droits de l'homme», comme l'a montré le philosophe Étienne Balibar.



Justine Lacroix et Jean-Yves Pranchère «Le Procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique», Paris, éditions du Seuil, coll. «La couleur des idées», 352 pages.

Prix: 22 euros

Apprendre les religions et la laïcité par le jeu

Baptisé «Kroiroupa», un nouveau jeu de société pédagogique propose aux participants de répondre à des questions sur les religions et la laïcité. Son but? Permettre aux élèves de parler de leurs (non-)croyances ou de découvrir celles des autres.

Par Ina Van Looy, Florence Caulier et Zora Vardaj
L'équipe du Centre d'éducation à la citoyenneté du CCLJ

Le Centre d'éducation à la citoyenneté du Centre communautaire laïc juif David Susskind (CCLJ) mène depuis près de quinze ans, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus, un programme d'éducation à la citoyenneté intitulé «La haine, je dis NON!». Le principal but était d'amener les élèves à mieux se connaître afin que, valorisés dans leur(s) identité(s), ils aillent plus facilement à la rencontre de l'Autre.

Dans cette perspective, une animation autour des croyances et des convictions était mise sur pied et, chaque fois, le constat était le même: d'une part, les enfants montraient une profonde méconnaissance du sujet mais, d'autre part, ils témoignaient également d'un enthousiasme certain à évoquer leurs croyances et découvrir celles de leurs petits camarades. À l'école, la question de la croyance ou de la non-croyance reste souvent cantonnée aux cours dits philosophiques. À la lumière de cette expérience, il a semblé particulièrement judicieux

de l'introduire dans la classe. C'est ainsi qu'est donc né Kroiroupa, un outil ludique qui permet à chacun de se retrouver dans la découverte des religions et de la laïcité: un jeu qui rassemble au lieu de diviser, en somme.

Se familiariser avec les croyances par le jeu

Point de départ: le christianisme, l'islam et le judaïsme, mais aussi le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme; c'est-à-dire les religions les plus représentées en Belgique. Sans oublier, bien entendu, d'expliquer ce que sont la laïcité, l'athéisme et l'agnosticisme. Kroiroupa est un jeu coopératif basé sur le principe du *memory* doublé d'un *quizz*, avec des questions-réponses associées à chaque paire de cartes. Le déroulement du jeu permet d'explorer chaque croyance en fonction des étapes de la vie de l'être humain, mais aussi de repères tels que la personnalité des fondateurs, les interdits, les fêtes, etc. Deux paires de cartes sortent du lot: l'une donne

des pistes à l'enseignant pour l'organisation d'un débat philosophique au sein de sa classe, tandis que l'autre questionne les liens existant entre les religions monothéistes. Avant la partie, les participants choisissent l'un des deux modules proposés: les religions monothéistes et la laïcité ou les religions d'origine indienne et la laïcité.

Les écoles en demande

Déjà testé auprès d'un certain nombre de classes de primaire, Kroiroupa rencontre un réel succès auprès des élèves et des enseignants. Notamment parce qu'il permet de parler de façon ludique d'une partie de l'identité de chacun. Fait significatif: lorsque Kroiroupa a été présenté au Salon de l'éducation de Charleroi, des professeurs de l'enseignement secondaire ont confirmé avoir besoin de ce nouvel outil. Mais Kroiroupa a été également testé auprès d'un public d'adolescents et d'adultes. Les parties de jeu furent tout aussi passionnantes qu'avec les plus jeunes. L'expérience prouve que ce jeu concerne un public de 10 à 120 ans.

Grâce au soutien de la COCOF, de la Fondation du judaïsme de Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le jeu sera prochainement offert à toutes les écoles primaires et ludothèques bruxelloises. Le Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIEL-ULB), l'Observatoire des religions et de la laïcité (ORELA-ULB) et le CEJI (Une contribution juive pour une



Europe inclusive) ont également apporté leur collaboration à la concrétisation de Kroiroupa.

Ce qui est certain, c'est que ce jeu de mémoire œuvre au dialogue interculturel car, comme on le sait, seuls le dialogue et l'écoute peuvent amener un peu d'apaisement dans notre société bousculée par le phénomène religieux. «Kol Haolam Kulo», un chant traditionnel juif, dit que «*le monde est un pont étroit, l'essentiel est de ne pas avoir peur de le traverser*». Kroiroupa est sûrement un premier pas dans cette direction. 



Pour apprivoiser cet outil ludique et pédagogique, plusieurs formations ont déjà eu lieu et d'autres seront proposées au CCLJ dès la rentrée 2016-2017.

Renseignements:
02/543 02 79
zora@cclj.be

Des nouvelles de l'Olympe...

En plein match de volley qualificatif entre la Russie et l'Iran, la militante féministe iranienne Darya Safai a brandi une pancarte défendant le droit des Iraniennes à entrer dans les stades. Un double crime. D'abord, afficher des slogans politiques est interdit par la Charte olympique. Ensuite, protester contre les tracasseries faites aux femmes reste toujours extrêmement risqué en Iran. Pourtant, elle l'a fait à visage découvert ou, plutôt, à visage maquillé. En rouge, blanc, vert, couleurs du drapeau de son pays. Il faut dire que, suite à la Révolution islamique, les femmes ont longtemps été interdites de stade. Aujourd'hui, elles peuvent pratiquer certains sports, mais toujours à l'abri du regard concupiscent des hommes. L'année dernière, cependant, le président Rohani a ouvert timidement la porte en permettant à l'équipe féminine de football en salle de prendre part à la Coupe du monde au Guatemala. Mais pour la première fois, une femme a obtenu une médaille aux JO. La jeune taekwondoïste Kimia Alizadeh a en effet décroché le bronze dans sa catégorie. Dans les secondes qui ont suivi, le président Rohani l'a félicitée par un tweet mémorable: «*Ma fille, tu as provoqué la joie de tous les Iraniens et en particulier des femmes. Je te souhaite la joie éternelle.*» Pas sûr que ça ait provoqué le même enthousiasme chez le Guide suprême de la révolution islamique. (jph)

Le monde est beau, tout le monde il est gentil

Le 15 août, Salah Echallaoui, président de l'Exécutif des musulmans de Belgique, a posé un acte peu banal en envoyant une lettre aux évêques pour souhaiter à tous les catholiques une très bonne fête mariale. C'est la première fois que des responsables de l'islam de Belgique se fendent d'un tel geste à la symbolique forte. De son côté, la hiérarchie catholique envoyait depuis belle lurette des messages de sympathie aux musulmans à l'occasion, notamment, de l'Aïd, mais l'inverse ne s'était jamais produit. Il est vrai que les circonstances actuelles

sont particulièrement tendues. Cet été, l'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray a jeté un froid dans les relations entre chrétiens et musulmans. De tous côtés, les hiérarchies ont bien conscience du danger énorme qui réside dans cette brutale aggravation du contentieux latent entre tenants de religions concurrentes. Ce geste suffira-t-il à calmer les ardeurs belliqueuses qui s'affirment un peu partout? Dieu seul le sait. (jph)

Burkini, la polémique qui éclabousse

Le jeu de plage favori des Français cet été aura donc été la grosse chamaillerie sur le port du «burkini». L'affaire a éclaté en Corse, lorsque des bagarres violentes ont opposé des familles musulmanes à des personnes photographiant des femmes qui se baignaient revêtues de cette fameuse tenue réputée «sharia-compatible» et couvrant tout le corps. Suite à ces incidents qui ont fait plusieurs blessés, les maires de plusieurs stations balnéaires françaises ont interdit le port du burkini. Plus tôt dans la saison, deux communes du Midi avaient déjà proscrit le port de la même tenue sur leurs plages, déclenchant la polémique entre tenants d'une stricte neutralité dans l'espace public et les défenseurs de la liberté de s'habiller comme on veut. (jph)

Burkini, suite et pas fin

Le Premier ministre français a surpris pas mal de monde en disant comprendre et soutenir les maires qui

ont pris des décisions similaires dans toute la France, y compris dans le Nord-Pas-de-Calais où, pourtant, aucun cas de port de la tenue contestée n'a jamais été constaté. Pour Manuel Valls, il s'agit d'abord et avant tout «*d'éviter des troubles à l'ordre public*», mais il a aussi affirmé que «*les plages, comme tout espace public, doivent être préservées des revendications religieuses. Le burkini n'est pas une nouvelle gamme de maillots de bain, une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé notamment sur l'asservissement de la femme.* [...]» Malgré tout, Valls ne pense pas qu'il soit nécessaire de légiférer sur le sujet. Il a raison: plusieurs recours ont été déposés contre certains arrêtés municipaux sur ce sujet et c'est probablement la jurisprudence qui va se charger de baliser la question. Suite, donc, au prochain numéro. (jph)

Pendant ce temps-là, dans la Perfide Albion

La commission (britannique) sur l'égalité et les droits de l'homme a publié fin août un gros rapport sur les minorités ethniques au Royaume-Uni. Conclusion: les délits xénophobes connaissent un pic sans précédent en Angleterre et au pays de Galles depuis le vote en faveur d'une sortie de l'Union européenne et la campagne référendaire dont l'immigration a été le thème central. Selon les auteurs du rapport, la réputation de tolérance dont a longtemps joui la Grande-Bretagne est aujourd'hui menacée par des partisans du Brexit qui se servent du résultat du référendum

pour légitimer leurs points de vue. Et d'avertir sévèrement le gouvernement de Sa Gracieuse Majesté: «*La combinaison de la hausse des crimes de haine post-Brexit et d'une profonde inégalité ethnique au Royaume-Uni est très préoccupante et doit être traitée de toute urgence.*» My God! (jph)

Blogue toujours, tu m'intéresses

Amos Yee a 17 ans. Est-on sérieux quand on a cet âge-là? Nul ne le sait vraiment, mais, en tout cas, la Justice de son pays l'a pris très au sérieux lorsqu'il a, l'année dernière, posté sur Internet une vidéo critique brocardant la religion chrétienne, mais également le Premier ministre Lee Kuan Yew qui venait de décéder. Le jeune homme, certes, n'en était pas à son coup d'essai et il assume crânement ses productions dont certaines sont assez *hard*. Il a déjà écopé d'une première peine de prison, il a été molesté en pleine rue par des gens mécontents, mais il comparaissait fin août pour huit nouveaux chefs d'accusation, dont celui d'offenses aux sentiments musulmans et chrétiens. Problème: Amos Yee est mineur et ne devrait donc pas être jugé par une juridiction pour adultes. C'est en tout cas l'opinion du rapporteur spécial des Nations unies pour la liberté d'expression et d'opinion qui estime en outre que ce cas est emblématique d'une «*augmentation de la criminalisation de l'expression*» à Singapour. (jph)

La police montée canadienne met les voiles

La Gendarmerie royale du Canada a autorisé les femmes qui le souhaiteraient à porter le voile islamique en service. Un modèle seyant et s'enlevant rapidement (?) a été choisi pour faire officiellement partie de la panoplie de la parfaite policière canadienne musulmane. En fait, ce modeste «*accommodement raisonnable*» n'est pas tellement surprenant puisque, dès 1990, les membres de la police montée de confession sikhe avaient été autorisés à porter leur fameux turban en tenue. (jph)

74 Une fresque citoyenne à la prison de Jamioulx

77 L'Amérique, aux confins de la civilisation

Une fresque citoyenne à la prison de Jamioulx

Cent quatre personnes d'horizons divers ont uni leurs efforts pendant dix ans. Et mené à bien le projet «Cré-action de liens en milieu carcéral» initié par ORS-Espace libre.

Par Marcel Leroy
Journaliste

La prison de Jamioulx, près de Charleroi, s'inscrit dans un paysage boisé. Passés les hauts murs, toute notion de nature et de réalité échappe à la perception. On est dans un autre monde. Comme dans les trente-quatre établissements pénitentiaires qui quadrillent le territoire, abritant quelque onze mille détenus et sept mille agents pénitentiaires: une ville en marge. Avant de gagner le parloir, les visiteurs patientent dans une salle d'attente. Mais, à Jamioulx, au lieu de se retrouver face à des murs foncés, ils sont éblouis par les couleurs d'une fresque longue de six mètres qui éclairent le lieu anxiogène où, chaque jour, des dizaines d'enfants et de femmes s'apprêtent à retrouver un père, un mari, un fils, un frère, un ami. Les éléments de ce puzzle révèlent des mains tendues, des feuilles d'arbre, des silhouettes cernées par la lumière et des visages anonymes.

Ce signe monumental se compose de panneaux de bois peints par une centaine de personnes, à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Orchestré par l'artiste Jean-Luc Urbain, adepte du *street art*, le projet a été mené en petits ateliers. Il aura fallu des mois pour le réaliser,

avec des détenus, des membres de leurs familles, des agents pénitentiaires, des victimes d'un acte de violence et des personnes du monde psycho-médico-social et judiciaire. Incarnant la société dans sa diversité, ils ont uni leurs efforts pour montrer que la prison doit être reliée au monde pour accomplir sa mission.

Au fond, la fresque citoyenne de la prison de Jamioulx rappelle qu'une loi progressiste, votée en 2005 en Belgique, devrait être appliquée, car elle envisage la réinsertion, la réparation et la réhabilitation, au-delà de la seule privation de liberté.

L'urgence d'une politique

Alors que le printemps 2016 a vu la longue grève des agents pénitentiaires protester contre leurs conditions de travail face à la réduction de leurs effectifs et aux restrictions frappant les prisons, le mouvement s'est éteint à la mi-juin, sans que le dossier de la réforme de la politique pénitentiaire ait avancé. Après des semaines de témoignages sur l'univers carcéral et ses problèmes, le silence est retombé sur les prisons belges où trente pour cent des détenus sont enfer-



200m sur quelques-uns des 36 fragments d'images collés sur des panneaux de bois peint, entretenus avec soin par un détenu, pour dire que la vie continue, après.

© J.L.U.

més pour usage et trafic de stupéfiants, où de trop nombreux détenus sont enfermés préventivement et d'autres, privés des activités qui leur permettraient de mieux revenir dans le monde. Sans oublier les personnes internées.

En 2010, la Cour des comptes a publié un rapport actant le manque de vision

pour une politique pénitentiaire digne de son temps. Impopulaire en général et particulièrement en période d'austérité, la réinsertion des détenus apparaîtrait presque en ces temps difficiles comme un luxe pour des gens qui en seraient indignes. La section belge de l'Observatoire international des prisons a fait le même constat.

À la lueur de ces faits, le lent cheminement du projet de la fresque citoyenne de Jamioulx est révélateur. Il aura fallu dix années d'efforts bravant le découragement pour créer la fresque, équiper la salle d'attente de jeux pour les enfants et améliorer l'accueil en général.

Une gardienne confiait: «*Six cents visiteurs entrent chaque semaine à Jamioulx. Parmi ceux-ci, des enfants impatients de voir leur papa, des épouses épuisées par les problèmes financiers, des gens ne comprenant pas le français ni l'anglais. Il faut les faire entrer, appliquer les consignes de sécurité, les conduire vers les détenus, contrôler la grande salle où l'on tente de communiquer dans le vacarme ambiant. Et les prisonniers sont souvent nerveux, quand une épouse leur montre une facture impossible à payer. À nous de trouver les mots qu'il faut...*»

Tout a commencé quand une travailleuse sociale d'ORS-Espace libre, service d'aide sociale aux détenus et à leurs proches (Charleroi), s'est dit qu'améliorer l'accueil des visiteurs serait un acte de justice. Un premier pas. D'où l'idée de «Cré-action de liens en milieu carcéral». L'État étant désargenté, il fut fait appel au soutien de la société civile et, avec l'aide de la prison de Jamioulx et de fonctionnaires convaincus de la pertinence de l'action, l'ASBL Daffofil (émanation de trois clubs Rotary de Charleroi qui unissent leurs moyens pour une action sociale plus efficace) réussit à lancer le chantier et à le terminer.

Projet-pilote

Aussi, début juin de cette année, au plus fort de la crise frappant les prisons, se

déroula au palais de justice de Charleroi –dans l'ancien musée du Verre, qui abrite le tribunal du travail du Hainaut–, le vernissage hors les murs de la fresque de la salle d'attente de Jamioulx, sous forme de reproductions photographiques et de textes. Cette exposition devrait voyager, aller vers divers publics, porter le débat.

Gilbert Clément, ex-président et membre de Daffofil, l'architecte qui a conçu à titre bénévole le projet de réorganisation de la salle d'attente, retraca le parcours, qualifiant l'initiative d'ORS-Espace libre de «*projet-pilote*». Il prouve que l'on peut faire craquer les carcans les plus rigides, avec de la solidarité et de l'imagination.

Ce jour-là, en ce lieu emblématique de la démocratie, des voix s'élèverent pour dire que les prisons belges devraient échapper aux normes du XIX^e siècle. Pourquoi tant de détentions préventives, si peu d'activités permettant aux détenus de se préparer au retour à la ville, et le recul des libérations conditionnelles alors que de nouvelles prisons sont construites? En Belgique, on évite la réflexion de fond alors que dans les pays scandinaves, des alternatives à la prison prouvent leur efficacité.

Quand donc sera constitué le comité d'experts et de membres de la société civile chargé de repenser l'incarcération, pour aider les élus? Ce qui est certain, c'est que ces experts, s'ils devaient un jour se retrouver dans la salle d'attente de Jamioulx, constateraient qu'humaniser la prison reste une possibilité. 

L'Amérique, aux confins de la civilisation

Le hasard du calendrier nous a conduits à nous plonger dans les phylactères de «*Tocquville, vers un Nouveau Monde*» le 9 août dernier, Journée mondiale des peuples autochtones. Adaptée de «*Quinze jours dans le désert*», cette BD met en images les souvenirs de voyage d'Alexis de Tocqueville aux États-Unis en 1831.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

En ce début du XIX^e siècle, l'Amérique du Nord bouillonne de tous côtés, et les États-Unis en particulier: un peu plus de trois siècles après la découverte du continent, la côte Est entame son industrialisation, le Midwest s'ouvre progressivement aux pionniers, tandis que l'Ouest reste sauvage et presque inexploré.

L'aventure d'un intellectuel

En 1831, alors que la Belgique vit sa première année d'indépendance et que la Constitution de ce nouveau pays vient à peine d'être votée, Alexis de Tocqueville quitte la France et débarque à New York, curieux des possibilités humaines et de l'esprit qui habite les habitants de ces contrées lointaines. Officiellement, il est là pour étudier le système pénitentiaire. Mais son souhait est d'accéder aux campements de colons les plus isolés et observer ces fameux «*Indiens*» représentés dans l'imaginaire collectif du Vieux

Contient comme de «*farouches guerriers*» aux «*corps nus marqués par la nature et la forêt*». Il est donc là davantage en tant qu'intellectuel qu'aventurier. Accompagné de son ami Gustave de Beaumont, il finira, à l'issue de son séjour américain et après de nombreuses péripéties, par atteindre Saginaw sur les rives du lac Michigan, aux portes du désert¹, «*là, tel qu'il s'offrit sans doute il y a des milliers d'années aux premiers regards de nos premiers pères. Une solitude fleurie, délicieuse et embauisée*».

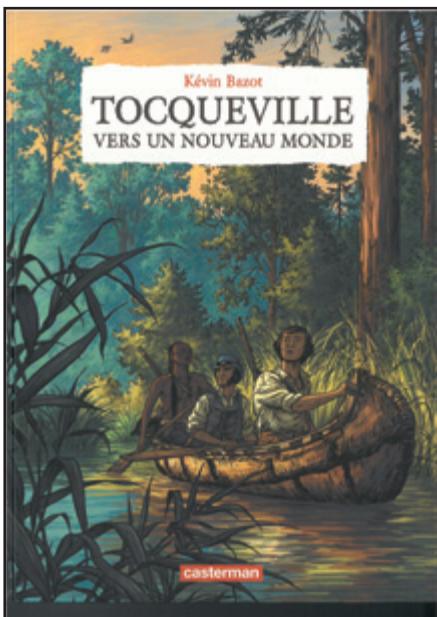
«*Nous, enfants d'un vieux peuple, étions conduits à voir le berceau encore vide d'une grande nation. Ce ne sont pas là les prévisions plus ou moins hasardées de la sagesse, mais des faits aussi certains que s'ils étaient accomplis. Dans peu d'années, ces forêts impénétrables seront tombées. Le bruit de la civilisation et de l'industrie rompra le silence de Saginaw.*» Ce périple bouleversera et changera à

¹ Dans le langage de l'époque, Tocqueville parle de «désert» pour évoquer la nature immaculée et les indigènes qui y vivent encore.



Kévin Bazot,
«Tocqueville,
vers un Nouveau
Monde», Bruxelles,
Casterman, 2016,
104 pages.

Prix: 18 euros



Tocqueville, pensées qui ponctuent la BD comme une voix off. Ce choix scénaristique donne au récit une belle profondeur.

Le dessinateur et auteur Kévin Bazot nous emmène donc, avec *Tocqueville, vers un Nouveau Monde*, à l'époque charnière de l'histoire des États-Unis durant laquelle la forêt vierge s'étendait encore à perte de vue à l'Ouest et les Amérindiens, résistant tant qu'ils pouvaient aux maladies et à l'alcoolisme, n'étaient pas encore parqués dans des réserves mais subissaient déjà les conséquences de la prétendue «supériorité» des Blancs. Il fait partager au lecteur la prise de conscience empirique et précoce du jeune Alexis de Tocqueville: le «sauvage» ne résistera pas à l'assaut de la civilisation forcée. Malgré l'édition de *Quinze jours dans désert* en 1861, il ne parviendra malheureusement pas à empêcher l'impérialisme américain de ravager la nature et de décimer les populations locales. Ni le colonialisme européen d'ailleurs...

jamais le jeune homme. Ce qu'il vit lors de cette expérience ne cessera de nourrir sa réflexion et ses écrits qui ont fait de lui un des précurseurs de la sociologie.

Un récit de voyage mis en images

La couverture de *Tocqueville, vers un Nouveau Monde* nous plonge directement dans l'ambiance chromatique de la forêt vierge: les couleurs sont harmonieuses, chaudes et apaisantes. Le fleuve a l'air long et tranquille, mais le périple qui précède ce moment – presque magique – de la découverte du non-civilisé se révélera bien plus mouvementé. Les qualités graphiques du dessinateur nantais sont indéniables, en particulier de par le chatoiement des couleurs. Le dessin règne en maître et les dialogues sont en retrait pour laisser la part belle aux pensées de

Près de quatre siècles après le voyage de Tocqueville et de son ami Beaumont, une question émerge dans notre esprit lorsque nous refermons la BD historique, humaniste et écologiste de Kévin Bazot: et nous, aujourd'hui, quel regard posons-nous sur les populations locales quand nous voyageons?

EXPOSITION

ZOOS HUMAINS

L'invention du sauvage

DU 17 SEPTEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 2016

LA CITE MIROIR
SAUVENIERE

www.zooshumains.be

Organisé par la Cité Miroir • 13-15, boulevard de la Sauvenière • 4000 Liège

Maîtrise de soi et magnanimité

Par Xavier De Schutter
Philosophe

Le grand stratège Périclès avait une parfaite maîtrise de soi (les Grecs avaient un mot pour ça: *egkrateia*). Insulté durant toute une journée par un adversaire politique qui le suivait dans chacune de ses démarches, il s'abstint de répondre, poursuivant ses affaires. La nuit venue, le personnage pris de boisson le poursuivit jusqu'à la porte de sa demeure pour l'insulter. Le stratège ordonna à ses serviteurs de raccompagner l'insulteur jusque chez lui. Maîtrise de soi et magnanimité vont souvent de pair.

Auteur de mille excentricités, Diogène le cynique ne sortait de son tonneau que pour se moquer des conventions sociales et des certitudes de ses contemporains. Un jour, Alexandre le Grand se présenta et lui promit d'exaucer son vœu, quel qu'il fût. Le philosophe «aux mœurs de chien», au lieu de profiter de l'aubaine, pria simplement Alexandre de se retirer de son soleil. Admiratif, le conquérant s'exécuta. Gageons que jamais il n'oublierait cette leçon de philosophie canine. L'amour de la sagesse est grec, l'étymologie le prouve. Mais il est aussi oriental, personne ne l'ignore. Ainsi, plus tard sur les routes de l'Inde, Alexandre croisa un gynnosophiste, un «sage nu», ancêtre des actuels sâdhus et autres jaïns «vêtu d'air». Les éclaireurs du roi ordonnèrent au sage de dégager la voie pour laisser passer l'armée macédonienne. Celui-ci

refusa de bouger car sa méditation n'était pas terminée. L'homme regarda Alexandre dans les yeux et dit:

– «*Ô grand roi, tu peux me tuer, tu peux faire de moi ce que tu veux, mais il est une chose que tu ne peux faire.*»
– *Quoi donc?*, s'enquit Alexandre.
– *Me faire peur*», répondit l'ascète qui replongea dans sa méditation. Le roi ordonna à ses troupes de contourner le sage sans lui faire le moindre mal. L'armée en marche rendit ainsi hommage à la sagesse orientale.

En réalité, la sagesse n'a pas de frontières. Un proverbe bantou, une maxime chinoise, un dicton amérindien, une pensée athée, un aphorisme talmudique, un koan zen ou une parabole évangélique nous le confirmeraient. Un dernier exemple quand même? Le Prophète Mahomet, celui dont se réclament aujourd'hui les fanatiques aveuglés par la haine, empruntait chaque jour une rue de La Mecque où une femme qui ne l'aimait pas jetait chaque fois des ordures sur son passage. Un matin, rien, pas d'insulte, pas de déchet. Que pensez-vous que fit le Prophète? Se réjouir? Espérer être débarrassé de cette mégère? Que non: il alla s'enquérir de la santé de son ennemie.

O mores, o tempora! Notre époque asphyxiée n'aurait-elle pas besoin d'un grand bol de magnanimité? 

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64



Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96



Depuis le 1^{er} septembre, Jean-Pol Hecq a intégré le CAL en qualité de directeur adjoint de communication. Journaliste, producteur radio, Jean-Pol Hecq a notamment animé pendant plus de dix ans le magazine radio «Et dieu dans tout ça?» (RTBF La Première). En 2015, il a publié un premier roman intitulé *Georges et les dragons* (éd. Luce Wilquin). Au CAL, il assure notamment la rédaction en chef d'*Espace de Libertés*.

Nous accueillons ce mois-ci une nouvelle illustratrice en la personne de Suzy Cohen.

Née au Maroc, elle vit à Bruxelles après avoir résidé à Paris, au Kenya et en Thaïlande.

Suzy a étudié la peinture sur porcelaine. Elle a exposé à Nairobi (Kenya), Minneapolis (USA), Venise (Italie) et Albuquerque (USA) et enseigné la peinture sur porcelaine à Nairobi. Suzy a été rédactrice pour «China Painter», une revue de référence dans le domaine de la peinture sur porcelaine.

Toujours professeur de peinture sur porcelaine, membre de l'IPAT (International Porcelain Artists and Teachers), elle fréquente également l'atelier d'écriture de Milady Renoir, à Schaerbeek.



ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Bruecker

Dessins:

Suzy Cohen

Directeur de la publication:

Yves Kengen

Graphisme:

YEBOgraphics

Rédacteur en chef:

Jean-Pol Hecq

Imprimeur:

Dereume printing

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Fondateur:

Jean Schouters

Production:

Fabienne Sergoyenne

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique: 20€, Étranger: 32€

par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: fabienne.sergoyenne@laicite.net

www.laicite.be

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ SEPTEMBRE 2016

À LA TÉLÉVISION

Entretien de Jean Cornil avec Abdennour Bidar 28'

Présentation: Vinciane Colson

Jean Cornil a rencontré à Paris le philosophe français Abdennour Bidar. Son ouvrage *Plaidoyer pour la fraternité*, écrit à la suite des attentats de janvier 2015, veut concilier le respect de l'islam de France avec les valeurs de la laïcité républicaine.

Date	Heure	Chaine
17/09	10H30	La Une
21/09	20H00	La Trois

Au fil des jours 10'

Présentation: Vinciane Colson

Rencontre avec l'équipe d'«Au fil des jours». Cette association, active dans la province du Luxembourg, apporte soutien, écoute et soins aux malades en fin de vie, des soins palliatifs à l'euthanasie.

Date	Heure	Chaine
20/09	Fin de soirée	La Une
26/09	20H00	La Trois

IVG hors du Code pénal 28'

Présentation: Vinciane Colson

Sortir l'IVG du Code pénal, c'est une revendication de toujours du mouvement laïque. Cette sortie permettrait de faire passer l'avortement dans le domaine de la santé publique, de déculpabiliser les femmes et de protéger le droit à l'IVG, à nouveau menacé aujourd'hui en Belgique.

Date	Heure	Chaine
25/09	9H20	La Une
01/10	10H30	La Une
05/10	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H10 28'

Désobéissance civile : un enjeu citoyen

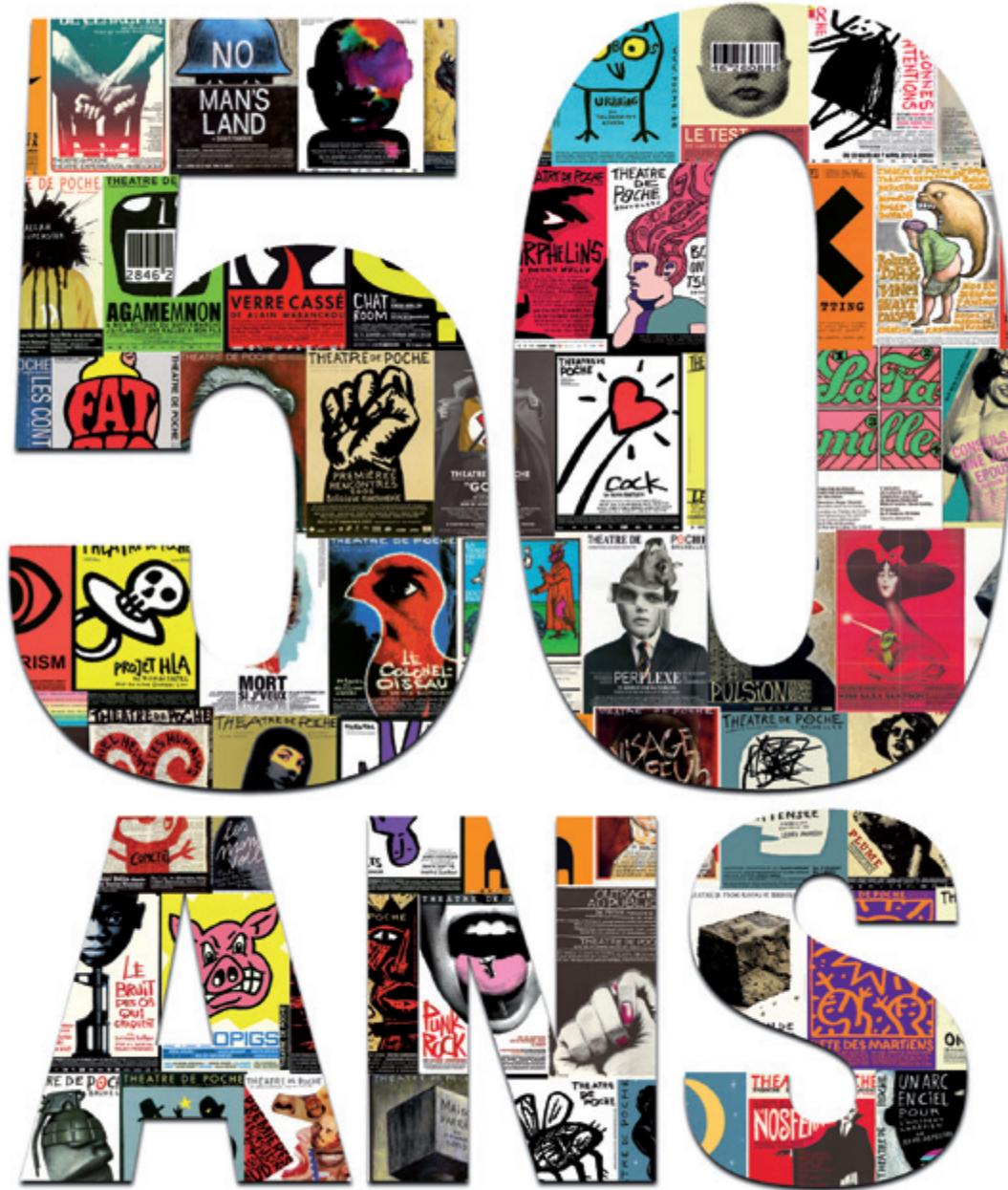
Samedi 17 septembre

Les 50 ans de la FAPEO

Samedi 24 septembre



THEATRE DE POCHE



DANS LE BOIS DE LA CAMBRE